

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

ÉDUCATION CIVIQUE (p. 2)

MM. Joël Hart, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PROCESSUS DE PAIX ISRAËLO-PALESTINIEN (p. 2)

MM. Daniel Garrigue, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

PARLEMENT EUROPÉEN ET IMMIGRATION

MM. Pierre Mazeaud, Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.

ABUS SEXUELS SUR DES MINEURS (p. 3)

MM. Claude Dhinnin, Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence.

CHÔMAGE (p. 3)

MM. Bernard Davoine, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

RAPPROCHEMENT

ENTRE FRAMATOME ET GEC-ALSTHOM (p. 4)

MM. Christian Bataille, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

DROIT DE GRÈVE DANS LES SERVICES PUBLICS (p. 5)

MM. Yves Rousset-Rouard, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

ÉQUARRISSAGE (p. 6)

Mme Sylvia Bassot, M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

LOGEMENT SOCIAL (p. 7)

MM. Léonce Deprez, Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement.

FORMATION PROFESSIONNELLE (p. 7)

MM. Jean-Pierre Soisson, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

LOGEMENT A LA RÉUNION (p. 8)

MM. Claude Hoarau, Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer.

EFFECTIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE (p. 9)

MM. René Carpentier, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Fixation de l'ordre du jour (p. 11).

Suspension et reprise de la séance (p. 11)

3. Déclaration de politique générale du Gouvernement (p. 11).

M. Alain Juppé, Premier ministre.

MM. Gilles de Robien,
Alain Bocquet,
Michel Péricard,
Laurent Fabius,
Emile Zuccarelli.

M. le Premier ministre.

Clôture du débat.

Scrutin public à la tribune (p. 32)

Approbation de la déclaration de politique générale.

4. Dépôt d'un projet de loi (p. 32).

5. Dépôt de rapports (p. 32).

6. Dépôt d'un rapport en application d'une loi (p. 33).

7. Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 33).

8. Ordre du jour (p. 33).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

ÉDUCATION CIVIQUE

M. le président. La parole est à M. Joël Hart.

M. Joël Hart. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, l'éducation civique fait normalement partie du programme de nos écoles et de nos collèges. Les instructions concernant cet enseignement traitent, en dehors des horaires, de « découverte du monde » à l'école élémentaire ou « d'histoire-géographie » au collège. Compte tenu du peu de temps consacré à cette discipline, compte tenu également de la nécessité de former des citoyens avertis et responsables, ne serait-il pas urgent de clarifier ces programmes en revenant à la notion pure et simple de véritables cours de morale et d'éducation civique ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En effet, les événements tragiques qui ont douloureusement marqué l'actualité ces derniers temps nous commandent de prendre des mesures urgentes et efficaces pour prévenir la violence dans le milieu scolaire ainsi que les actes de violence perpétrés par des adolescents. Constatant la quasi-démision de nombreux parents ou le laxisme dont font preuve certains, ou encore invoquer la fatalité ne suffit plus : il devient urgent de rétablir dès l'école élémentaire, puis tout au long de la scolarité, les notions de morale et d'éducation civique.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre, dès la rentrée 1997, pour revenir à ces valeurs élémentaires de la République ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, le fait que la première question d'actualité de la

nouvelle session parlementaire soit consacrée à l'éducation du citoyen, à l'éducation civique, me paraît très significatif.

M. Jean Glavany. Parce que cela va mal !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous l'avez dit vous-même : chacun sur ces bancs prend conscience des énormes difficultés auxquelles sont confrontés les enfants, faute de repères transmis par le milieu familial et plus généralement par la société.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est donc essentiel que nous nous en préoccupions, et dans un double sens. Tout d'abord, comme vous le souhaitez, pour refaire de l'éducation civique une des priorités de nos programmes et de notre organisation scolaire ; et dans les programmes que je viens de publier, l'éducation civique est désormais une des sept matières obligatoires de l'école primaire. Mais nous devons aller plus loin et consacrer la mission, non seulement d'instruction publique, mais d'éducation nationale, l'école, au nom de la nation, transmettant des repères qui permettront aux élèves de se situer, à la personnalité de se construire. Dans cet esprit, j'ai décidé que l'éducation civique serait désormais partie intégrante de chacun des programmes, de chacune des disciplines, dans chacune des classes du collège. Ce faisant, nous transformons la mission de l'école qui, sans perdre de vue celle de la diffusion des connaissances, s'élargira à celle de la transmission des repères et de l'éducation du citoyen. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PROCESSUS DE PAIX ISRAËLO-PALESTINIEN

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre des affaires étrangères, en septembre 1993 les accords d'Oslo avaient engagé Israéliens et Palestiniens dans un processus de paix auquel notre pays est très attaché. Or, après l'assassinat du président Yitzhak Rabin, l'arrivée d'une nouvelle majorité en Israël a profondément remis en cause ce processus. Le redéploiement des forces israéliennes de la ville d'Hébron a été clairement repoussé, la reprise des implantations dans les territoires occupés, à l'initiative de M. Sharon, s'est intensifiée, la construction d'un tunnel sous les Lieux saints à Jérusalem a provoqué les événements que nous savons, avec notamment pour conséquence l'entrée de l'armée israélienne à Ramallah, dans des territoires que les accords d'Oslo avaient placés sous le contrôle de l'autorité palestinienne.

La France, par la voix du Président de la République, par la voix du Premier ministre, par votre voix, monsieur le ministre, a pris fermement position sur ces événements.

Sur le chemin de Washington, le Président de l'autorité palestinienne, M. Yasser Arafat, a récemment rencontré les représentants des Quinze. En ce moment

même, les discussions se poursuivent sous l'égide du président américain. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer ce que la France et, au-delà, les Quinze peuvent et surtout comptent faire pour amener le gouvernement israélien à revenir dans le cadre du processus de paix et des objectifs des accords d'Oslo que nous avons voulus et que nous avons toujours soutenus ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, les événements survenus en Palestine il y a quelques jours sont d'une extrême gravité. Ce sont en fait les plus graves qui se soient déroulés dans cette partie du monde depuis trente ans. Ils illustrent, hélas ! la tension qui montait depuis de longues semaines. Tout cela était prévisible. Nous l'avions dit, et nous n'étions pas les seuls, à tous nos interlocuteurs : cette tension ne pouvait malheureusement que déboucher sur le retour de la violence.

Aujourd'hui, c'est donc l'heure de vérité. Si l'on veut retrouver le chemin de la paix, il faut d'abord accomplir les gestes nécessaires, c'est-à-dire régler le sort de la ville d'Hébron, revenir à la situation antérieure à propos du tunnel dont vous avez parlé et faire en sorte que les chars n'entourent plus les villes autonomes de Cisjordanie.

Ensuite, il faut reprendre le processus de paix. Or ce processus ne peut être repris que sur la base des principes convenus à Madrid, à Oslo et à Taba.

La France travaille dans cette voie. Elle attend beaucoup de la réunion de Washington. C'est à l'aune des objectifs que j'ai rappelés que nous jugerons si cette rencontre aura, et nous l'espérons, été positive, ou si, malheureusement, elle n'aura pas donné les résultats escomptés.

Chacun sait que l'on peut compter sur la France et sur l'Europe pour aider à trouver la voie de la paix, tout en restant attentif aux préoccupations légitimes des uns et des autres : la nécessaire sécurité du peuple israélien, la paix et l'indépendance pour les uns et les autres. Voilà ce à quoi nous travaillons. La prochaine étape sera, comme vous le savez, le voyage que le Président de la République accomplira dans six pays de la région dans les toutes prochaines semaines, qui permettra à la France de réaffirmer avec force tout à la fois sa présence, sa détermination et son amitié pour les uns et pour les autres. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PARLEMENT EUROPÉEN ET IMMIGRATION

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre. (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste.*)

M'intéressant aux questions européennes, je consulte volontiers les procès-verbaux du Parlement européen. Or, dans le compte rendu d'une séance du jeudi 19 septembre 1996, je lis, parmi plusieurs recommandations, que le problème de l'immigration, étant européen, doit désormais échapper à la compétence des assemblées nationales...

M. Jean-Michel Ferrand. Scandaleux !

M. Pierre Mazeaud. Je cite le texte lui-même : « L'europanisation de la question » – celle de l'immigration – « entraîne l'exclusion des parlements nationaux. »

M. Jacques Myard. C'est scandaleux !

M. Pierre Mazeaud. Le Gouvernement envisagerait, semble-t-il, plusieurs dispositions de caractère législatif sur ces problèmes. C'est donc à lui que je m'adresse : doit-on accepter que le Parlement européen – au travers de seules recommandations, il est vrai – laisse entendre qu'il nous faudrait abandonner un pan supplémentaire de notre souveraineté ? Pour ma part, je réponds non, mais j'espère que le Gouvernement apportera les précisions qui s'imposent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Je vous remercie, monsieur Pierre Mazeaud, de nous confirmer ainsi votre intérêt pour les questions européennes... (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. Que je manifeste depuis longtemps !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... et j'entends vous répondre très clairement.

Le Parlement européen a effectivement adopté une résolution le 19 septembre, mais dans des conditions qu'il me faut préciser : seulement 171 présents l'ont votée...

M. Alain Marsaud. Des zozos !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... sur un total de 626 députés européens.

M. André Fanton. C'est une assemblée irresponsable !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Ce texte, je l'ai sous les yeux, contient bon nombre de dispositions absurdes et démagogiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il n'est donc pas étonnant qu'un certain nombre de députés européens socialistes l'aient voté. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais surtout, au-delà de son absurdité et de sa démagogie, cette résolution n'a, je vous le confirme, aucune valeur juridique, car le Parlement européen, très clairement encadré par le traité de l'Union, n'a aujourd'hui aucune compétence sur ces questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je vous le dis clairement, monsieur le ministre Mazeaud : dans son effort de maîtrise de l'immigration, le Gouvernement entend poursuivre, avec votre concours, la politique qui est la sienne. Il la conduira et continuera de la conduire avec la même rigueur, la même humanité et la même détermination. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

ABUS SEXUELS SUR DES MINEURS

M. le président. La parole est à M. Claude Dhinnin.

M. Claude Dhinnin. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence.

L'horrible affaire Dutroux a bouleversé nos concitoyens en leur rappelant qu'il existe, même en Europe, des réseaux pédophiles bien organisés. Le tourisme dit sexuel et son cortège d'horreurs sévit désormais à nos frontières, mais aussi en France où l'on a recensé, en 1994, 4 500 cas d'abus sexuels sur des mineurs.

Les sévices perpétrés sur ces jeunes enfants par des monstres, car il faut bien les nommer ainsi, les traumatismes qui en résultent, voire la mort, dans des conditions affreuses, nous obligent à répondre au plus vite à deux questions.

La mise en place d'une peine incompressible de trente ans a marqué une avancée, mais ne faut-il pas réviser notre législation pénale afin de permettre au juge de disposer de tous les moyens pour réprimer ces crimes odieux et surtout de prévenir la récurrence ? Au-delà de ces mesures législatives, quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour mieux informer les familles et mobiliser les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux, afin de prévenir de tels crimes ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence.

M. Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence. Monsieur le député, l'affaire Dutroux qui nous a en effet tous bouleversés a mis l'éclairage sur une question, l'exploitation sexuelle des enfants, dont on n'a pas encore bien mesuré toute la gravité. Elle ne concerne pas seulement certains pays d'Asie ou d'Amérique latine. La pédophilie, les abus sexuels sur les enfants sont bel et bien des malédictions qui touchent les pays développés, la France comme les autres, vous l'avez souligné.

J'ai personnellement participé à la conférence de Stockholm, sur l'exploitation sexuelle des enfants qui s'est tenue en août dernier. Elle a bien fait prendre conscience à l'opinion publique internationale de la mesure du phénomène. Cette conférence aura, j'en suis convaincu, été le point de départ d'une mobilisation sans précédent, à l'échelle planétaire, de l'ensemble des Etats et des institutions publiques ou privées – organisations non gouvernementales en particulier – concernés par le sujet.

Le Premier ministre a décidé de s'impliquer personnellement pour que la France soit en tête du combat contre toutes les formes d'agression sexuelle commises sur les enfants. A sa demande, le Gouvernement travaille à la mise au point d'un programme d'action complet, cohérent, ambitieux.

La réflexion sur ce programme prendra en compte les conclusions du rapport que Mme Moirin vient de remettre au Gouvernement. Préparé en étroite concertation avec les élus départementaux et le monde associatif, le programme du Gouvernement sera lancé dans quelques semaines. D'ores et déjà, je peux vous présenter les grands axes autour desquels il s'articulera.

Premièrement, la prévention, comme vous le soulignez justement, par une meilleure information des familles et des enfants ;

Deuxièmement, la formation des intervenants : enseignants, magistrats, éducateurs, policiers ;

Troisièmement, la lutte contre le tourisme sexuel à l'étranger qui suppose notamment une coopération avec les pays les plus durement touchés par le fléau et une meilleure information sur l'importante loi du 1^{er} février 1994 qui permet de poursuivre en France les auteurs d'abus sexuels commis dans les pays étrangers ;

Quatrièmement, l'amélioration de l'aide aux victimes et le suivi thérapeutique des délinquants et criminels sexuels ;

Enfin, et c'est un point essentiel, le renforcement de notre arsenal répressif.

Sur ce point, le garde des sceaux est en train de travailler à un certain nombre de modifications substantielles du code pénal qui constitueront un élément capital du futur programme d'action gouvernemental.

Je peux d'ores et déjà vous indiquer qu'il comportera des mesures fortes telles que l'aggravation des sanctions en cas d'utilisation d'Internet et du Minitel pour des actes pédophiles, ou l'incrimination de la détention de matériel pornographique impliquant des mineurs.

Nous sommes donc au début d'un long combat dans lequel le Gouvernement s'engage avec énergie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Bernard Davoine.

M. Bernard Davoine. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

« Avec la progression du chômage, c'est la cohésion sociale qui s'est brisée. Je ne l'accepte pas. Je m'engage à combattre le chômage avec des armes nouvelles et à susciter contre lui une mobilisation sans précédent. » Ces promesses sonores, la main sur le cœur, c'est à Jacques Chirac que nous les devons ; elles datent d'avril 1995.

Les chiffres, malgré les manipulations statistiques et les gesticulations désordonnées (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), viennent apporter un démenti cinglant aux propos péremptaires du Président de la République : nous comptabilisons plus de 3,4 millions de chômeurs.

Les mesures radicales, ou annoncées comme telles, ont toutes montré leur inefficacité sinon leur nocivité.

M. Jean-Michel Ferrand. Et les vôtres !

M. Arthur Dehaine. Et vous, qu'avez-vous fait ?

M. Bernard Davoine. Le taux de chômage franchit des sommets jamais atteints (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. le président. Je vous en prie !

M. Bernard Davoine. ... 12,60 %, supérieur à celui de l'Italie, dépassant de deux points le taux moyen européen.

M. Patrick Ollier. Vous avez la mémoire courte !

M. Bernard Davoine. L'absence de création d'emplois, la précarisation des offres, l'augmentation du nombre des chômeurs de longue durée, l'explosion des licenciements

économiques et des plans sociaux alimentent l'exclusion, plongent des millions de familles dans l'angoisse (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et désespèrent les jeunes à qui on interdit tout avenir.

M. Patrick Ollier. Amnésique !

M. Jean-Michel Ferrand. Démago !

M. Bernard Davoine. On leur annonce déjà une situation encore plus difficile pour 1997. Votre politique n'est pas bonne, car c'est elle qui produit ce désastre ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Ehrmann. Vous parlez en connaisseur !

M. le président. Je vous en prie ! Un peu de calme !

M. Bernard Davoine. Ne pensez-vous pas qu'il serait plus que temps d'en changer, au lieu de vous obstiner dans une voie qui se révèle fatale aux Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, *ministre du travail et des affaires sociales.* Monsieur Davoine, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois est liée, c'est vrai, à la situation économique générale, à la trop faible croissance que l'on connaît en France...

M. Laurent Cathala. A cause de votre politique !

M. le ministre du travail et des affaires sociales... et aussi en Europe. Mais il faut bien reconnaître que notre pays, progressivement, a appris à enrichir sa croissance en emplois.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. En 1980, il fallait une croissance de 2,5 % pour stabiliser le nombre d'emplois ; on y parvient à 1,5 %.

Un député du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Mais les Français n'en mesurent pas suffisamment les exigences. On compte 150 000 actifs de plus tous les ans. Cette situation démographique persistera jusqu'aux premières années du siècle prochain. Il faut donc créer chaque année 150 000 emplois supplémentaires pour commencer à faire baisser le chômage – cette donnée ne doit pas nous échapper.

Pour ce faire, le Gouvernement s'efforce de créer les conditions d'une croissance économique plus forte.

M. Bernard Davoine. C'est raté !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Mais surtout, il faut persévérer dans l'effort pour enrichir cette croissance en emplois. Je rappelle qu'à la date du 1^{er} octobre, la ristourne dégressive qui abaisse le coût du travail, notamment dans les services et les entreprises manufacturières, est amplifiée et simplifiée.

M. Laurent Cathala. C'est faux !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. En outre, à compter de la même date, le dispositif prévu par la loi dont M. de Robien et la majorité ont pris l'initiative, est devenu opérationnel...

M. Laurent Cathala. Mais non !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et va permettre l'aménagement du temps de travail dans de nombreuses entreprises.

Enfin, depuis le 1^{er} octobre aussi, un dispositif d'appui est mis à la disposition des PME qui veulent organiser le temps de travail pour, précisément, gagner des emplois supplémentaires.

Il me semble que cette persévérance dans l'effort vaut mieux que certains discours qui visent à décourager les Français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

RAPPROCHEMENT ENTRE FRAMATOME ET GEC-ALSTHOM

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le Premier ministre, dans des circonstances discrètes, à la fin du mois d'août, un communiqué du Gouvernement faisait connaître l'accord de l'État pour un rapprochement entre Framatome et le groupe franco-britannique GEC-Alsthom.

Cette opération industrielle, soutenue par votre gouvernement, aura – on peut d'ores et déjà le dire – des conséquences graves sur l'emploi et sur la filière énergétique française.

En premier lieu, elle va entraîner une réduction de l'activité industrielle dans le pays et provoquer une perte d'emplois pour nos usines.

M. Hervé Mariton. Qu'est-ce qu'il en sait ?

M. Christian Bataille. Par ailleurs, les dogmatiques du libéralisme et de la privatisation, au sein de votre gouvernement même, encouragent des décisions dangereuses qui soumettront aux capitaux anglais un maillon décisif de notre politique et donc de toute la politique énergétique française.

Enfin, vous illustrez, s'il en était encore besoin, à travers Framatome, une politique qui privilégie l'argent privé et les bénéfices immédiats au détriment de l'intérêt général et d'une politique d'avenir.

M. Jean-Michel Fourgous. Comme vous pour le Crédit lyonnais, par exemple !

M. Christian Bataille. On ne peut se résigner à cette remise en cause gravissime de choix qui, depuis des décennies, ont mobilisé les forces, la matière grise et les ressources de ce pays. Puisqu'il s'agit d'une entreprise publique et de l'intérêt national, notre assemblée doit jouer – et elle ne l'a pas fait en la matière – son rôle de contrôle et de transparence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le président de l'Assemblée nationale, monsieur le Premier ministre, afin que notre assemblée soit éclairée, je demande, au nom de mon groupe, que l'on fasse procéder devant la représentation nationale à l'audition des dirigeants de Framatome. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, *ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.* Framatome est une grande entreprise qui fait 18 milliards de chiffre d'affaires, qui

emploi 14 000 salariés et qui a joué et joue encore un rôle important dans la filière nucléaire française. L'activité de cette entreprise relève à 70 % du nucléaire, à 20 % de la connectique et pour 10 % de la mécanique générale.

Il faut que les députés sachent que cette entreprise devra faire face jusqu'aux années 2010 à une diminution et un tassement importants de son plan de charge, tout simplement parce que le programme nucléaire français ne recommencera pas avant les années 2005 ou 2010.

M. Jean Tardito. Ça, c'est une nouvelle !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Donc (« *Audition !* » sur les bancs du groupe socialiste) elle se trouve bien en face d'un choix de stratégie industrielle.

Trois possibilités s'offrent à elle :

Ou bien l'entreprise s'engage dans la voie de la diversification, difficile à réussir – on le voit avec la connectique et on le voit avec la mécanique générale – et qui, en outre, n'utilise pas son savoir-faire ni son personnel ;

Ou bien, deuxième voie, elle s'associe avec un partenaire qui exerce le même métier qu'elle, ce qui présente l'avantage qu'on peut avoir une masse critique en termes de chiffre d'affaires, mais ne remplit pas le plan de charge.

Ou encore, troisième stratégie industrielle, elle cherche un partenaire qui permette, s'agissant de production d'énergie, d'élargir l'offre au-delà du nucléaire, en particulier en direction du conventionnel. C'est du reste ce que font tous les grands groupes, que ce soit Hitachi, Siemens, General Electric ou Westinghouse, qui se sont tous engagés dans cette voie.

Il est vrai que la société GEC-Alsthom réalise 58 milliards de chiffre d'affaires et qu'elle est remarquablement présente tant dans le domaine de la production conventionnelle d'énergie – 48 % de son activité – que du transport et de la distribution de l'énergie.

Tout naturellement, une synergie industrielle entre ces deux entreprises fournirait une solution en termes d'offre globale. C'est la raison pour laquelle les actionnaires publics ont accepté d'ouvrir des discussions avec GEC-Alsthom pour définir les conditions d'un éventuel partenariat entre les deux entreprises. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – « *Audition !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

DROIT DE GRÈVE DANS LES SERVICES PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Yves Rousset-Rouard.

M. Yves Rousset-Rouard. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, et plus particulièrement à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Elle concerne l'exercice du droit de grève dans les services publics. Vous comprendrez qu'il s'agit donc d'une question d'actualité mais aussi d'une question de fond.

La France a subi avant-hier une grève importante dans l'éducation nationale. Elle en subit une aujourd'hui dans la SNCF,...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'est scandaleux !

M. Yves Rousset-Rouard. ... et les syndicats annoncent une grève plus large pour le 17 octobre, souhaitant, à l'évidence, une paralysie de l'économie française.

Au-delà des préoccupations ou des inquiétudes des personnels, on peut s'interroger sur la banalisation du droit de grève dans les services publics dont l'exercice devrait être exceptionnel, à plus forte raison si les journées de grève sont payées. En effet, la garantie de l'emploi par l'Etat suppose la continuité du service public et sa neutralité politique.

Je tiens à vous rappeler, monsieur le ministre, que j'ai déposé avec 160 députés UDF et RPR, le 9 février 1996, une proposition de loi tendant à instaurer, à l'instar d'autres pays européens, le vote à bulletin secret des agents ou fonctionnaires concernés pour qu'une grève ne soit pas la conséquence d'un mot d'ordre général mais d'une réflexion responsable de chaque salarié avant tout dépôt de préavis de grève de poursuite ou d'interruption du travail. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

En l'absence d'un service minimum légalisé, les grèves à répétition affaiblissent l'autorité de l'Etat, et par conséquent du Gouvernement, déconsidèrent les services publics et portent un préjudice considérable aux usagers et à l'économie de notre pays.

Mme Martine David. C'est vous qui paralysez l'économie du pays !

M. Yves Rousset-Rouard. Les Français peuvent-ils espérer que cette proposition de loi soit discutée par le Parlement sans attendre des troubles comparables à ceux de l'année dernière ?

La confiance que vous appelez de vos vœux, ici et ailleurs, passe aussi et surtout par des mesures simples et de bon sens sans contrepartie fiscale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Je précise d'abord, pour que le débat soit bien clair, qu'il ne vient à personne l'idée de remettre en cause le droit de grève, en particulier dans la fonction publique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Maintenant, venons-en au texte de votre proposition de loi dont je ne crois pas inutile de dessiner très rapidement les contours.

Son champ d'application est très large puisqu'elle concerne non seulement la fonction publique de l'Etat, mais aussi les fonctions publiques territoriale, hospitalière, et d'une manière générale le personnel des entreprises qui gèrent, par exemple à travers des concessions, des services publics. Cela mérite d'être rappelé.

Il me paraît indispensable, en préalable à une éventuelle discussion, de se poser un certain nombre de questions.

D'abord, juridiquement, la grève étant un droit individuel qui appartient à chaque salarié, un vote obtenu à la majorité dans une entreprise ou dans un service peut-il

empêcher un individu ou un petit groupe d'individus d'exercer ce droit de grève ? C'est une question importante qui, à mon avis, est de nature constitutionnelle.

Ensuite, je vous rappelle que pour assurer la continuité du service public – mais vous le savez puisque nous en avons discuté – nous disposons de moyens, soit individuels, comme la réquisition, soit plus généraux grâce à la jurisprudence Dehaene pour faire respecter l'impératif de continuité si la sécurité du citoyen est en jeu.

Mais votre proposition de loi soulève d'autres interrogations.

Qui aurait en charge l'organisation des scrutins ? Comment les organiser ? Et comment les votes pourraient-ils être vérifiés pour être considérés par tous comme valables ? Qui prendrait l'initiative de cette organisation ? Serait-ce le chef d'entreprise...

M. Didier Boulaud. Quelle blague !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. ... ou le chef de service ? Quel serait le rôle des organisations syndicales ? Il me paraît indispensable, si l'on veut aller plus loin dans l'examen de cette proposition, de répondre à toutes ces questions.

Quant à un prétendu paiement des jours de grève, monsieur Rousset-Rouard, que les choses soient bien claires : les jours de grève de décembre dernier n'ont été payés dans aucun service public ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Que l'on vote à bulletin secret dans la majorité !

ÉQUARRISSAGE

M. le président. La parole est à Mme Sylvia Bassot.

Mme Sylvia Bassot. Mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Dans le contexte de la crise bovine, vous avez pris jusqu'à maintenant, monsieur le ministre, la totalité des mesures qu'attendaient l'ensemble des consommateurs et des éleveurs. C'est pourquoi j'appelle aujourd'hui votre attention sur le problème posé par l'équarrissage dans un grand nombre de départements ruraux.

Dans plusieurs départements d'élevage, dont celui de l'Orne, les préfets ont pris des arrêtés de réquisition de substitution pour que soient assurés l'enlèvement et la destruction des cadavres et des déchets d'origine animale. L'Etat prend en charge 50 % de ces opérations d'équarrissage et a demandé que, à compter du 14 juillet et jusqu'à la mise en application de la nouvelle loi, les partenaires locaux, c'est-à-dire les éleveurs, les communes ou les conseils généraux, financent les 50 % restants.

Il est vrai que la salubrité publique est de la compétence des communes et de l'Etat. Mais ce sont souvent les plus petites communes qui ont le plus d'élevage. Or elles ont une capacité financière réduite malgré le pacte de stabilité mis en place par le Gouvernement. Ces petites communes déjà défavorisées auront du mal à assumer une telle charge qu'elles n'ont pas prévue dans le budget de 1996.

Comme il est hors de question de faire payer les éleveurs et que la plupart des conseils généraux – et je le comprends – refusent de mettre la main à la poche, je

vous demande, monsieur le ministre, quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour éviter que la prise en charge financière des opérations d'équarrissage ne pèse sur les communes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Madame le député, dans cette affaire de la crise bovine, la première préoccupation du Gouvernement, sa première priorité, a toujours été la santé publique.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. C'est encore notre souci dans la gestion du dossier difficile de l'équarrissage.

Le Gouvernement a pris des décisions qui, d'ailleurs, une fois de plus, ont été des décisions pilotes en Europe. Nous voulions éliminer certains produits de la consommation. Nous l'avons fait. Il fallait le faire, et j'espère que les autres pays nous suivront.

Se pose bien évidemment le problème de l'élimination de ces produits, donc de l'équarrissage. C'est un problème, je le répète, de salubrité publique qui ne donne pas lieu à polémique : la santé des consommateurs doit être préservée !

Le Gouvernement prépare, ou plutôt achève de mettre au point un projet de loi qui vous sera soumis dans les toutes prochaines semaines pour entrer en application le plus vite possible. Je vous rappelle que la loi de 1975 fait porter en grande partie, notamment en cas de réquisition par les préfets, la charge de l'équarrissage sur les communes, ce qui pose un problème que nous ne pouvons pas assumer, j'y reviendrai. Le projet instaurera un service public national déconcentré de l'équarrissage disposant d'un financement propre.

Dans l'intervalle, c'est-à-dire pendant la période transitoire que nous traversons, nous devons être capables les uns et les autres de montrer notre solidarité.

C'est ce que nous essayons de faire, et le problème est d'ores et déjà réglé dans 80 % des départements.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il noie le poisson !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Une chose est claire, madame le député, notamment dans le département de l'Orne que vous connaissez bien : ni les éleveurs ni les petites communes rurales n'ont les moyens de supporter en ce moment une charge supplémentaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Laurent Cathala. Démago !

M. Jean-Pierre Balligand. C'est le département qui paie, alors ?

LOGEMENT SOCIAL

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué au logement.

Les activités du bâtiment doivent servir de base à la reprise de la croissance et du développement des emplois. Les uns et les autres, nous avons conscience des besoins en logements, notamment sociaux.

Vous avez obtenu, monsieur le ministre, un résultat positif en matière de logements locatifs grâce au prêt à taux zéro et grâce à l'amortissement qui porte votre nom. Vous avez fait renaître la confiance dans la construction de logements locatifs privés.

Mais l'inquiétude est grande dans tous les départements pour ce qui est des logements sociaux. 25 % des crédits PLA ont été gelés pour des raisons que l'on connaît – à savoir de moindres recettes fiscales et le manque de croissance.

Vous venez de prendre la décision de ramener, au 1^{er} octobre, le taux de la TVA sur la construction de logements sociaux à 5,5 %.

Comment va se faire la transition ? Les crédits ne vont-ils pas être à nouveau gelés ? Les programmations prévues jusqu'à la fin de l'année 1996 vont-elles pouvoir être financées ?

Je vous pose cette question car le risque est grand de voir les entreprises de construction se heurter à des difficultés et des travailleurs mis au chômage.

Pour 1997, vous avez annoncé 80 000 PLA, soit le même niveau qu'en 1996. Or ce dernier engagement ne peut être tenu. Tiendrez-vous votre engagement en 1997 ? Les Français y seront attentifs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au logement.

M. Jean-Pierre Brard. Merlin l'Enchanteur s'en va-t-en guerre !

M. Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement. Monsieur le député, soutenir l'activité du bâtiment a toujours été une priorité du Gouvernement.

C'est bien parce que je connaissais les difficultés de ce secteur que nous avons engagé dans des délais records des réformes majeures dont vous avez bien voulu – et je vous en remercie – souligner le succès : le prêt à taux zéro, la relance de l'investissement locatif privé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Cela vous est si difficile que ça, messieurs, d'entendre parler des succès ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Interruptions sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues !

M. le ministre délégué au logement. Laissez-moi, messieurs, répondre sur cette question importante qu'est l'activité dans le bâtiment ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le député, les succès que vous avez mentionnés, et qui sont réels, n'effacent pas les difficultés que connaît ce secteur, ne serait-ce que pour une raison évidente : le logement représente à peine la moitié de l'activité du chiffre d'affaires du bâtiment.

M. Jean-Pierre Brard. C'est « Périssol au pays des merveilles » !

M. Laurent Cathala. M. Périssol est le fossoyeur du logement !

M. le ministre délégué au logement. C'est pourquoi, si nous voulons soutenir le nombre de logements qui sont lancés, il faut continuer à réformer. Et c'est bien le sens de la réforme du financement des HLM neufs que nous avons entreprise en réduisant le taux de TVA à 5,5 %, en substitution du système de la subvention.

Ainsi pour la première fois dans ce pays, le nombre de logements neufs HLM qui seront lancés pourra être celui qui sera voté et décidé par le Parlement (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), ...

M. Jean-Yves Le Déaut. N'importe quoi !

M. le ministre délégué au logement. ... puisqu'il s'agit dorénavant d'une aide fiscale, et non d'une aide budgétaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Et c'est bien l'application de cette mesure qui va nous permettre, dès cette semaine, d'engager et de déléguer 20 000 PLA dans les départements. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Périssol, démission !

M. le président. Nous passons au groupe République et Liberté.

FORMATION PROFESSIONNELLE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Ma question s'adresse au ministre du travail et des affaires sociales.

Lors du débat sur l'apprentissage, vous avez évoqué, monsieur le ministre, la réforme de la formation professionnelle, en renvoyant – c'était au printemps – aux conclusions du rapport que vous demandiez à M. Michel de Virville.

Ce rapport vient de vous être remis, et vous avez, hier, présidé la clôture des entretiens Condorcet. Vous avez annoncé une réforme de la formation professionnelle. Je souhaiterais que vous précisiez devant l'Assemblée nationale vos intentions.

Les deux axes du rapport de Michel de Virville concernent le développement des formations qualifiantes et la généralisation de la pratique de l'alternance. Il me semble que ces deux axes devraient pouvoir être retenus et approuvés par toute l'Assemblée.

Je souhaite notamment que l'expérience professionnelle soit davantage valorisée et que soit mise en œuvre une pédagogie qui prenne en compte l'expérience professionnelle et les acquis.

Je crois aussi que l'alternance doit constituer demain la règle de base d'une formation professionnelle continuée tout au long de la vie. Et je m'adresse là à tous les groupes de l'Assemblée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La formation professionnelle doit, comme cela a toujours été le cas dans notre pays, faire l'objet d'un très large consensus politique.

J'aimerais, monsieur le ministre, connaître vos intentions. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Soisson, ce que j'ai annoncé au Parlement à l'occasion de l'examen de la loi sur l'apprentissage se poursuit. Michel de Virville a, en effet, été chargé d'élaborer un rapport visant à la création d'un droit à la formation tout au long de la vie et accessible à tous. Ce rapport, très largement avancé, me sera remis dans les jours prochains et pourra être rendu public à ce moment-là.

L'objectif d'une formation tout au long de la vie et accessible à tous implique trois actions simultanées.

Première action : développer la formation professionnelle par alternance dans le sillage de la loi sur l'apprentissage déjà votée.

Deuxième action : permettre aux salariés d'accumuler des droits en se constituant des réserves de temps rémunéré. Bref, il faut constituer une forme d'« épargne-temps » consacrée à la formation. C'est d'autant plus d'actualité que nous assistons à des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Il faut les lier à la formation.

Troisième action : trouver une méthode de validation des acquis, non seulement pour les savoirs qui sont sanctionnés par des diplômes, mais encore pour les savoir-faire, les compétences acquises dans l'exercice du métier.

C'est ainsi, monsieur Soisson, que nous pourrions progresser. Et je pense que les partenaires sociaux accepteront une négociation interprofessionnelle sur ce sujet. Car notre objectif, en 1997, c'est de débattre ici d'un grand texte qui poserait les règles d'une formation à la française tout au long de la vie...

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... répondant au besoin des salariés de se former dans les moments difficiles où ils sont contraints de changer de métier, voire d'entreprise.

C'est là une contribution à une politique active de l'emploi pour demain. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

LOGEMENT À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Claude Hoarau.

M. Claude Hoarau. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'outre-mer.

Monsieur le ministre, le 9 février 1996, dans le prolongement d'une démarche initiée par les Réunionnais, vous avez réuni à Paris l'ensemble des responsables politiques et socio-économiques des départements d'outre-mer.

Ces assises du développement et de l'égalité ont abouti à l'élaboration d'un certain nombre de mesures articulées autour de trois priorités : l'emploi, le logement et la formation.

Nous pensons alors que ces assises avaient permis une réelle prise de conscience de l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés et de l'urgence des mesures à prendre.

Je dois vous dire, monsieur le ministre, que, près de dix mois après cette grand-messe, la déception est grande à la Réunion.

Ainsi, s'agissant du logement, nous constatons la persistance d'un décalage chronique entre les moyens financiers mobilisés et les besoins.

M. Laurent Cathala. Périssol !

M. Claude Hoarau. Les crédits actuels ne permettent la construction de guère plus de 5 000 logements sociaux dans l'île, alors que les besoins sont estimés à environ 10 000 logements sociaux par an. Actuellement, 50 000 familles sont dans l'attente d'un logement à la Réunion.

Votre projet de budget pour 1997, première année budgétaire suivant les assises, prévoit une stagnation de la ligne budgétaire unique. Or les crédits d'aide à la pierre doivent doubler durant les cinq prochaines années pour répondre aux besoins.

La disparition de la créance de proratisation, en application du principe d'égalité, supposerait même un triplement de la ligne budgétaire unique. Dans le prolongement des travaux des assises, nous nous attendions à une augmentation d'au moins 20 % de la LBU. Le fait que vous vous félicitez que la LBU 1996 soit simplement maintenue à son niveau de 1995 est très significatif de la sous-estimation par votre gouvernement de l'ampleur de nos besoins.

M. le président. Posez votre question, monsieur Hoarau !

M. Claude Hoarau. Monsieur le ministre, vous savez parfaitement qu'à la Réunion, en 1995, les opérateurs ont engagé la totalité des opérations programmées.

Ma question est la suivante : au-delà des incantations faisant du logement la priorité des priorités, quels crédits supplémentaires entendez-vous mobiliser pour abonder substantiellement la ligne budgétaire unique dès 1997 et dans les années à venir ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur le député, vous dites qu'après la « grand-messe » des assises – ce n'est pas très gentil – la déception est grande.

Pour vous peut-être (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*), mais certainement pas pour les 2 000 salariés du groupe Apavou, qui bénéficie d'une restructuration grâce à une mesure fondamentale prise lors des assises : la défiscalisation du logement intermédiaire locatif.

Ne serait-ce que pour cette mesure, ces assises ont une raison d'être. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Deuxièmement, il est exact que les crédits sont simplement reconduits. Mais bien d'autres dispositions sont prises : la baisse du livret A, qui est répercutée ; la meilleure programmation, puisque c'est le ministère de l'outre-mer qui gère ces crédits ; l'amélioration, notamment par l'instauration d'un taux zéro spécifique à l'outre-mer, qui entrera en vigueur avant la fin de l'année ; la diminution des apports personnels des accédants à la propriété ; la création, pour les plus démunis, de logements locatifs très sociaux qui sont moins 10 % par rapport aux logements locatifs sociaux habituels.

Le résultat est simple : avec le même argent, nous construisons plus. Cette année, 5 300 logements seront construits, contre, pour la même somme, 4 800 en 1995.

Voilà ce qui s'appelle dépenser mieux avec le même argent. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous passons au groupe communiste.

EFFECTIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à M. René Carpentier.

M. René Carpentier. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, les enseignants qui viennent d'exprimer massivement leur inquiétude ont la confiance des parents, qui savent que toute atteinte dans un domaine aussi essentiel que l'éducation nationale met en péril l'avenir de la jeunesse.

Les crédits des enseignements scolaires – écoles, collèges, lycées – stagnent en francs courants, ce qui signifie, compte tenu des habituelles annulations de crédits, une réduction budgétaire.

Pire, pour la première fois depuis fort longtemps, le solde net du nombre de postes d'enseignants est négatif de presque 5 000 emplois.

Alors que les tout récents chiffres accusent une aggravation très préoccupante du chômage, que la baisse démographique dans les lycées et collèges est dérisoire et devrait être mise à profit pour réduire la surcharge des classes, qui comptent parfois jusqu'à quarante élèves, pour améliorer les conditions d'enseignement et assurer un meilleur encadrement notamment en zones sensibles, ce sont des milliers de maîtres auxiliaires qui sont mis au chômage, des milliers de postes d'enseignants stagiaires qui sont supprimés dans les premier et second degrés, sans compter la liquidation de la moitié des emplois d'assistants étrangers.

Nombre d'enfants de moins de trois ans ne trouvent pas de place à l'école maternelle. L'allocation de rentrée scolaire versée aux familles vient d'être amputée de 500 francs. Des cas de malnutrition font leur apparition dans le milieu scolaire, des familles de plus en plus nombreuses ne pouvant plus financer les cantines scolaires. Des enfants ne mangent plus le midi !

Cette situation n'est pas acceptable, et ne peut pas durer. Des moyens plus importants sont indispensables pour rénover le service public de l'éducation nationale et pour que celui-ci assure à tous les jeunes un accès égal au savoir et un emploi qualifié.

Monsieur le ministre, allez-vous procéder aux créations d'emplois nécessaires ? Dans la négative, vous mériterez le titre de champion toutes catégories en matière de licenciements, ceux-ci représentant 89 % du total des suppressions d'emplois dans la fonction publique. Par ailleurs, allez-vous enfin prendre les mesures qui s'imposent pour répondre à l'attente des enseignants, des familles et surtout de notre jeunesse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, je vais m'efforcer, si vous êtes sincère,...

M. René Carpentier. Je le suis !

M. Jean-Pierre Brard. Vous-même, l'êtes-vous, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... de vous rassurer – et je veux bien vous faire crédit sur ce point – et, si vous êtes de moins bonne foi, de vous démentir.

Dans les deux cas, monsieur Carpentier, je suis persuadé que les chiffres et les faits que je vais avancer recueilleront votre attention.

Les maîtres auxiliaires sont des remplaçants. Les gouvernements successifs ont fait le choix de la réduction de l'auxiliariat. Voilà dix ans que nous sommes engagés dans la réduction de l'auxiliariat,...

M. Jean-Yves Le Déaut. Et les heures supplémentaires !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... et donc dans le remplacement d'auxiliaires par des titulaires. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes. Cette année, plus de 5 000 maîtres auxiliaires ont été reçus au concours spécifique que nous avons créé.

Mme Martine David. Et les 15 000 qui restent sur le pavé ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous conviendrez avec moi, monsieur Carpentier, qu'il est normal qu'il y ait moins de remplacements à assurer quinze jours après la rentrée qu'il n'y en a au mois de juin. Cela paraît de bon sens. Et je suis prêt à vous apporter les preuves...

M. Jean-Yves Le Déaut. Et les heures supplémentaires ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... que les maîtres auxiliaires n'ayant pas retrouvé de poste ne sont pas plus nombreux cette année que l'année précédente. Les différences dont vous faites état ne portent pas sur la même période. Vous ne pouvez vous référer au mois de juin,...

M. Jean-Pierre Brard. C'est de l'épicerie, ça !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... et prendre en compte des maîtres auxiliaires qui ont effectué un remplacement de trois semaines.

De plus, nous avons signé un accord avec le ministre de la fonction publique pour que les auxiliaires ayant quatre ans d'ancienneté puissent devenir titulaires de l'éducation nationale. Cet accord sera respecté, et j'ai la conviction qu'il le sera ; je suis le premier à l'avoir appliqué par le biais du groupement d'heures supplémentaires, qui permet de créer des emplois.

M. François Rochebloine et M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Telle est la première assurance que je tenais à vous donner.

J'en viens à la deuxième. Depuis que je suis ministre, j'ai créé...

M. Christian Bataille. Vous êtes un ministre qui a beaucoup d'aplomb !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... les budgets votés par l'Assemblée ont permis de créer 13 800 emplois dans

le primaire et le secondaire. Or durant ce laps de temps, le nombre des élèves a baissé de plusieurs centaines de milliers. Il était normal que, un jour ou l'autre, on essaie de procéder à une adaptation.

Je prends un engagement : pas un poste d'enseignement, pas un poste d'encadrement ne sera touché par ces réductions !

M. Christian Bataille. Galéjade !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est uniquement – et j'en apporterai la preuve – l'organisation de l'éducation nationale qui permettra de dégager des marges de meilleure gestion.

Vous dites que c'est la première fois depuis fort longtemps que l'on supprime des postes ; d'autres affirment que c'est la première fois depuis la Libération. Dois-je vous rappeler que, dans les mêmes conditions, 1 800 postes avaient été supprimés par un gouvernement précédent : celui de M. Fabius, en 1984-1985 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 18 octobre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi :

Déclaration de politique générale du Gouvernement, débat et vote sur cette déclaration en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution.

Jeudi 3 octobre à neuf heures, à la demande du groupe du Rassemblement pour la République, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution :

Proposition de loi sur les pourvois devant la Cour de cassation.

A quinze heures, après le dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes :

Proposition de résolution modifiant le règlement de l'Assemblée nationale ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la détention provisoire.

Mardi 8 octobre à dix heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Suite du projet, adopté par le Sénat, sur la détention provisoire.

Mercredi 9 octobre à neuf heures :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

Projet sur le personnel militaire dans le cadre de la professionnalisation des armées.

Jeudi 10 octobre à neuf heures :

Texte de la commission mixte paritaire sur le projet relatif à la consultation des salariés dans les entreprises de dimension communautaire ;

Suite de l'ordre du jour de la veille.

A quinze heures :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

Projet, adopté par le Sénat, transposant dans le code de la propriété intellectuelle des directives sur le droit d'auteur.

Mardi 15 octobre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement,

Mercredi 16 octobre, à neuf heures et à quinze heures, après les questions au Gouvernement,

Jeudi 17 octobre, à neuf heures et à quinze heures,

Et vendredi 18 octobre, à neuf heures et à quinze heures :

Discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1997.

Les explications de vote et le vote par scrutin public sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances auront lieu mardi 22 octobre, après les questions au Gouvernement.

Par ailleurs, la conférence des présidents a décidé que la discussion de la deuxième partie du projet de la loi de finances pour 1997 se déroulera du mardi 22 octobre au mercredi 20 novembre.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

3

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration de politique générale du Gouvernement, faite en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Claude Bartolone. Debout !

M. Jean-Claude Lefort. Plus fort !

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au commencement d'une session parlementaire qui nous mènera jusqu'à l'été 1997, j'ai estimé normal et utile de vous présenter les grandes orientations de la politique que nous allons conduire ensemble.

Il est en effet normal et utile à mes yeux qu'avant d'entrer dans la discussion des textes qui seront inscrits à votre ordre du jour, le Gouvernement et sa majorité parlementaire puissent réaffirmer leur accord sur l'essentiel.

Les Français l'attendent. Ils l'attendent d'autant plus que notre pays vit une période de mutation qui est longue, difficile, où chacun cherche des repères et des perspectives.

Nous connaissons bien les raisons du malaise que vit aujourd'hui la société française, et je ne m'y attarderai pas.

C'est bien sûr, d'abord et avant tout, le chômage, c'est aussi le sentiment de beaucoup de nos concitoyens que l'Etat est lointain, bureaucratique, archaïque, éloigné de leurs préoccupations quotidiennes,...

M. Jean Glavany. Ce n'est pas qu'un sentiment !

M. le Premier ministre. ... c'est enfin la peur d'un phénomène qui a été analysé, la mondialisation, laquelle remet en cause toutes les certitudes et toutes les habitudes.

Face à tous ces défis, nous avons des atouts, qui sont considérables : la qualité de nos ressources humaines, de nos hommes, de nos femmes ; le dynamisme de nos entrepreneurs, jeunes souvent ; l'excellence de notre recherche ; les performances de nos secteurs de pointe ; la place de notre pays dans l'Europe et dans le monde, qui a été incontestablement très renforcée depuis un an et demi. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour tirer le meilleur parti de ces atouts, il nous faut insuffler à nos concitoyens l'esprit de réforme, l'esprit de conquête. Pour cela, notre responsabilité, la mienne tout particulièrement, est de tracer quelques orientations claires ; c'est ce que je voudrais essayer de faire le plus brièvement possible aujourd'hui devant vous.

Première grande orientation : compléter, renforcer, dynamiser notre politique pour l'emploi.

La politique que nous menons depuis un an et demi repose sur quelques convictions toutes simples.

La première, c'est qu'il n'y aura pas d'emploi s'il n'y a pas de croissance, et qu'il n'y aura pas de croissance sans de bonnes finances pour la France et pour les Français.

M. Henri Emmanuelli. Très original !

M. le Premier ministre. C'est cette orientation qui inspire les grands textes dont vous aurez à débattre dès le début de la session parlementaire.

D'abord, le projet de loi de finances pour 1997 est un texte profondément original (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), puisque c'est la première fois depuis bien des décennies que l'Etat va maîtriser ses dépenses – cela ne s'était jamais produit depuis de longues années (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) –, ce qui lui permettra de ramener l'ensemble des déficits publics à 3 % de notre richesse nationale. Cet objectif est tout à fait à notre portée et je tiens à souligner – mais cela ne vous a pas échappé, j'en suis sûr – qu'en 1995 nous avons fait mieux que l'objectif que nous nous étions fixé à nous-mêmes, puisque les derniers chiffres montrent que le déficit public est inférieur à 5 % – très exactement 4,8 % – de la richesse nationale, grâce aux mesures que nous avons prises l'an dernier. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Claude Bartolone. Tout va bien !

M. le Premier ministre. Ce projet de loi de finances comportera aussi une réforme sans précédent de l'impôt sur le revenu, et je voudrais, sans m'y attarder, rappeler quelques-unes de ses caractéristiques essentielles.

C'est d'abord une réforme juste parce qu'elle met un terme à la profonde injustice qu'ont vécue les contribuables depuis une quinzaine d'années et qui a consisté à pénaliser systématiquement les revenus du travail au profit des revenus du capital, de l'argent qui dort et de la rente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Cela, nous allons le changer !

C'est ensuite une réforme ambitieuse puisque l'on ne s'est jamais fixé pour objectif de réduire l'impôt sur le revenu d'un quart en cinq ans.

C'est en troisième lieu une réforme durable qui ouvre des perspectives puisque je vous proposerai de voter le barème de l'impôt sur le revenu pour cinq années.

C'est enfin une réforme simple puisqu'elle consiste à baisser tous les taux de toutes les tranches du barème.

M. Claude Bartolone. Vous, vous baissez dans les sondages !

M. le Premier ministre. Le deuxième acte fort de cette session qui commence sera le projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui est à lui seul une sorte de révolution dans la manière d'aborder le problème de l'équilibre de la sécurité sociale.

Ce n'est, vous l'avez bien compris, évidemment pas un énième plan élaboré en catastrophe, comme nous en avons connu pendant dix ans ; c'est le premier rendez-vous annuel entre le Parlement, c'est-à-dire la nation, et sa sécurité sociale, et cela est une innovation de première grandeur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous aurez ainsi l'occasion de faire avancer la réforme qui se met en place et qui se concrétisera, pour ne prendre qu'un exemple, par l'apparition, au mois d'octobre, du carnet de santé, qui sera généralisé aux millions d'assurés sociaux d'ici l'été prochain et sera l'un des instruments de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

Troisième instrument de cette politique de rétablissement de la bonne santé de nos finances, la stabilité de la monnaie, qui assure la baisse des taux d'intérêt. Les taux à long terme s'approchent aujourd'hui de 6 %. Ils pourraient même – je ne veux pas faire de pronostic en ce domaine, mais j'écoute ce qu'on dit ici ou là. – passer sous cette barre, ce qui serait un taux historiquement bas. Ainsi est crédibilisée la marche vers la monnaie unique, qui a fait récemment des progrès à Dublin, avec notamment la mise en place d'un système monétaire européen pour les pays qui n'entreront pas d'emblée dans la monnaie unique. Il y a là, j'ai souvent eu l'occasion de le dire devant vous, non seulement une ambition technique et économique, mais, plus encore, un véritable projet politique, seul à même de renforcer l'Union européenne au moment où elle va s'élargir dans un monde qui s'organise.

Je pose la question à tous ceux qui se laissent parfois emporter par un peu d'eurosepticisme : alors que l'Amérique du Nord réalise l'ALENA, l'Amérique du sud le Mercosur et l'Asie l'ASEAN, nous laisserions, nous, l'Union européenne se séparer ou se fragiliser ? L'union économique et monétaire, la monnaie unique seront, j'en suis sûr, la locomotive de cette Europe dont nous avons

besoin dans le monde du xx^e siècle qui va émerger. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cet assainissement de notre situation économique commence à donner des signes encourageants. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les bases de notre économie sont solides, l'inflation est jugulée. Il a fallu tant d'années pour parvenir à ce résultat que je suis parfois surpris d'entendre tel ou tel s'en émouvoir !

Notre commerce extérieur est fortement excédentaire...

M. Louis Mexandeau. Tout va bien !

M. le Premier ministre. ... et nos taux d'intérêt sont, je l'ai dit tout à l'heure, à un niveau historiquement bas.

Quant aux perspectives de croissance pour 1997, elles sont positives (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas possible ! Il est sous Prozac !

M. le Premier ministre. L'enquête de conjoncture de l'INSEE publiée il y a deux jours montre que, pour la première fois depuis bien longtemps, les indicateurs concernant la production récente, les carnets de commande et sur le niveau des stocks s'améliorent simultanément.

M. Jean-Claude Gaysot. Tout va très bien !

M. le Premier ministre. Et cette croissance qui revient est désormais, comme le disait tout à l'heure Jacques Barrot, plus riche en emplois, grâce notamment aux décisions que vous avez prises pour diminuer les charges sur les entreprises de main-d'œuvre peu qualifiée, et le passage, le 1^{er} octobre, à une nouvelle étape de la ristourne sur les charges sociales représentera pour nos entreprises, j'en suis sûr, un ballon d'oxygène important.

Voilà donc le premier axe de cette stratégie pour l'emploi.

Le deuxième axe est fondé sur la certitude qu'il n'y aura pas d'inversion durable de la courbe du chômage sans une croissance nouvelle, plus riche en emplois.

Enrichir la croissance en emplois, c'est d'abord aider nos PME.

Je viens de rappeler que nous avons allégé les charges sociales de 46 milliards sur les exercices 1995 et 1996 (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste...*)

M. Didier Boulaud. C'est faux !

M. le Premier ministre. ... et ça marche, je le répète, cela permet d'enrichir la croissance en emplois.

Une aide au financement se met par ailleurs en place puisque la banque de développement des PME sera opérationnelle dans les tout prochains jours.

Nous devons cependant faire plus pour les PME et pour les créations d'entreprises. Dans ce domaine, il ne suffit pas de distribuer des aides, il faut aussi évaluer la qualité des projets, de façon que le taux de mortalité des entreprises ne soit pas aussi élevé que leur taux de natalité et nous vous ferons des propositions à cet égard. Nous devons également aider nos PME à l'exportation, et l'un des moyens les plus efficaces à cette fin est de permettre aux jeunes Français et aux jeunes Françaises de travailler à l'étranger beaucoup plus qu'ils ne le font, car nous avons dans ce domaine un retard considérable par rapport à beaucoup de pays comparables d'Europe. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour*

la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Aider les PME, ce sera aussi réformer le code des marchés publics, et nous vous ferons des propositions en ce sens, de façon que les collectivités publiques puissent acheter mieux sans être toujours paralysées par des règles trop rigides.

Il faut aussi que les entreprises en général, et les PME en particulier, disposent d'un cadre juridique clair, modernisé, efficace ; c'est la raison pour laquelle, sur la base des travaux parlementaires qui ont été effectués depuis plusieurs mois, je vous proposerai en 1997 une réforme ambitieuse du droit des sociétés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Si vous êtes encore là !

M. le Premier ministre. Pour enrichir la croissance en emplois, il faut aider les PME, mais aussi développer les emplois de proximité.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le Premier ministre. Nous avons fait beaucoup dans ce domaine, qu'il s'agisse des emplois de ville ou des contrats initiative-emploi, qui ont été ouverts aux jeunes sans qualification. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. C'est un succès !

M. le Premier ministre. Il faut aller de l'avant, et c'est ce que nous ferons le 1^{er} janvier prochain en concrétisant l'un des engagements pris par le Président de la République pendant sa campagne électorale, je veux parler de la prestation d'autonomie, qui commencera à se mettre en place. Toutes les expériences faites à ce sujet montrent que, pour quatre personnes âgées dépendantes prises en charge par la collectivité, on crée un emploi à temps plein ; ce sera donc une mesure puissante pour aider à la création d'emplois de proximité.

M. Louis Mexandeau. Qui paie ?

M. Didier Boulaud. Les conseils généraux !

M. le Premier ministre. Dans le même esprit, le projet de loi de cohésion sociale qui vient d'être transmise au Conseil économique et social, et sur laquelle je reviendrai, est un texte très ambitieux. Il prévoit la création de 300 000 contrats d'initiative locale en cinq ans...

M. Jean-Yves Le Déaut. Mais vous avez supprimé les CES !

M. le Premier ministre. ... afin de tenir, là aussi, un engagement que nous avons pris et qui consiste à mobiliser l'argent pour payer des jeunes en difficulté afin qu'ils travaillent, plutôt que de les enfermer dans la prison de l'assistance où ils sont depuis trop longtemps cantonnés. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Enrichir la croissance en emplois, c'est aussi favoriser le temps choisi, aménager le temps de travail – et nous connaissons le débat sur la réduction du temps de travail ; on sait en tout cas ce qu'il ne faut pas faire, les erreurs qu'il ne faut pas commettre et qui ont été commises il y a quelques années. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Claude Bartolone. Cette attaque contre M. Balladur n'est pas acceptable !

M. le Premier ministre. Il faut, comme le dit le Président de la République, non pas du prêt-à-porter, mais du sur-mesure.

M. Laurent Cathala. Vous, vous allez prendre une veste, et ça ne pas tarder !

M. Louis Mexandeau. Et de grande taille !

M. le Premier ministre. C'est dans l'esprit que j'ai défini que nous poursuivrons sur la voie de la promotion du temps choisi.

C'est la philosophie qui inspire le texte sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, adopté récemment à l'initiative de la majorité parlementaire. Je confirme que, comme l'a dit tout à l'heure M. Barrot, l'ensemble du dispositif qui va permettre à cette loi de produire ses premiers effets est désormais opérationnel. Mais il faut, là encore, aller plus loin, et ce sera l'objet du rendez-vous que nous avons fixé entre les partenaires sociaux et le Gouvernement, l'objectif étant de parvenir à une réduction du temps de travail avant la fin de cette année.

M. Jean-Claude Gayssot. Sans perte de salaire !

M. le Premier ministre. Des PME davantage aidées, le temps choisi encouragé, les emplois de proximité développés, il faut enfin amplifier l'alternance et les efforts déjà consentis pour insérer les jeunes dans la vie de travail.

L'apprentissage a été réformé et rénové. Notre pays compte aujourd'hui 400 000 apprentis, mais il faut aller plus loin ; ce sera l'un des axes forts de la réforme de l'éducation nationale, dont les principes et les objectifs ont été fixés après une très large concertation qui a abouti à un accord général de la communauté universitaire. Il y a là une grande ambition – peut-être la plus grande ambition du Gouvernement pour les années qui viennent – qui commencera à se mettre en œuvre en 1997 avec un budget de l'éducation nationale en augmentation, contrairement à la majorité des autres budgets. Je tiens en particulier à souligner que le budget de l'enseignement supérieur qui vous est proposé augmentera de plus de 5% l'année prochaine, ce qui, compte tenu de la dureté des temps, marque bien la priorité que nous voulons réserver à l'éducation de nos jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Voilà ce que nous avons entrepris. J'ai écouté, bien sûr, très attentivement les avis et les conseils de ceux qui nous demandent d'aller plus loin et plus fort, mais je n'ai pas entendu proposer de changement d'orientations nous permettant d'espérer de meilleures réponses au problème du chômage que celles données dans le passé ou celles que nous nous sommes efforcés de donner.

M. Jean-Claude Gayssot. Vous n'avez pas tout essayé !

M. le Premier ministre. Une nouvelle mobilisation est nécessaire, j'en ai bien conscience. Les derniers chiffres du chômage sont inacceptables et je l'ai déjà dit devant vous. Le Gouvernement est donc ouvert à toute initiative et à toute proposition nouvelle, et je les attends. Nous essaierons tout pour nous battre contre ce fléau, mais tout n'incombe pas aux pouvoirs publics dans ce domaine. Tous les acteurs de la société française doivent se mobiliser, notamment les collectivités décentralisées. Dans cet esprit, j'ai proposé aux régions de signer avec l'Etat et les

partenaires sociaux des programmes régionaux d'emploi pour les jeunes ; ceux-ci ont été conclus au mois de juillet dernier et vont produire leurs effets. Il faut, là aussi, aller plus loin, jusqu'au niveau départemental, jusqu'au niveau municipal. J'ai la conviction qu'un effort supplémentaire de décentralisation et de déconcentration...

M. Claude Bartolone. Avec quel argent ?

M. le Premier ministre. ... devrait nous permettre de faire des maires de véritables chefs de guerre contre le chômage et pour l'emploi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Qui paye ?

M. le Premier ministre. Il faut aussi mobiliser nos entreprises. Je leur ai proposé il y a plusieurs mois un devoir national d'insertion. J'avoue que, parfois, il m'arrive de me tourner vers elles pour savoir à quel rythme progresse ce devoir national d'insertion,...

M. Jean-Claude Gayssot. Donnant donnant !

M. le Premier ministre. ... qui est le seul à même de concrétiser ce que nous disait Jacques Chirac il y a peu de temps, à savoir que chaque jeune en France doit avoir droit, à la fin de ses études, à une formation, à un stage, à une insertion, à un emploi.

En tout cas, dans ce domaine de la lutte pour l'emploi et contre le chômage, une conviction s'impose de plus en plus : il faut agir au plus près du terrain, en décentralisant et en déconcentrant. Je souhaite donc élaborer, avec les élus et les entrepreneurs qui l'accepteront, de véritables plans d'action décentralisés pour l'emploi, notamment pour l'emploi des jeunes, en métropole comme dans la France d'outre-mer. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. La majorité manque d'enthousiasme !

M. Jean-Claude Gayssot. Ils n'y croient pas !

M. Claude Bartolone. Ce n'est plus un hémicycle, c'est un cimetière !

M. le Premier ministre. Deuxième grande orientation dans cette période de mutation : il nous faut entreprendre aujourd'hui de bâtir une nouvelle démocratie pour le citoyen de l'an 2000.

A chaque période de son histoire où la France a vécu de profondes mutations, elle a su renouveler le pacte social qui unit ses citoyens. Certes, les idéaux républicains fondamentaux – liberté, égalité, fraternité – sont d'une vivante actualité. La montée des discours et des comportements racistes, antisémites et xénophobes sur notre sol nous appelle à nous mobiliser pour les défendre.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. le Premier ministre. Pour ma part, je ne me laisserai pas intimider, je continuerai à parler et à agir comme me le dicte ma conscience. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est dans cet esprit que je vous soumettrai les améliorations législatives qui nous paraîtront nécessaires pour que la France reste fidèle à ses valeurs essentielles. Chacun se déterminera selon ses convictions.

Mais dans un monde qui change si profondément, il nous faut aussi faire preuve d'imagination et d'innovation. Une nouvelle citoyenneté, avec ses nouveaux droits et ses nouveaux devoirs, doit se construire pour accueillir le XXI^e siècle qui s'approche. J'aimerais que nous y réfléchissions, que nous y travaillions ensemble.

Quelles sont aujourd'hui, telles qu'on peut les déceler, les aspirations de nos concitoyens ?

La nouvelle démocratie, c'est d'abord la recherche d'un nouveau mode de relation avec l'État, avec un État qui doit être plus simple, plus transparent, plus proche. Nous avons élaboré un projet de loi sur les relations entre les administrations et les citoyens, qui vous sera prochainement soumis et qui comporte bien des mesures novatrices, notamment en ce qui concerne le déroulement des procédures administratives.

J'ai demandé également à l'ensemble des membres du Gouvernement de préparer des mesures de simplification concrètes – nous y avons travaillé cet été, lors du séminaire gouvernemental. J'annoncerai ces mesures quand elles seront opérationnelles – « au guichet » de chaque administration concernée.

Dans le même esprit, j'installerai bientôt la commission nationale du débat public (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Jean Glavany. Oh ! la ! la !

M. le Premier ministre. ... qui permettra d'associer les Françaises et les Français à tous les grands choix d'infrastructures, comme nous l'avons fait à propos du canal Rhin-Rhône.

Mais la réforme de l'État doit aller beaucoup plus loin sur le terrain de la déconcentration : nous avons en France besoin d'un État fort, mais d'un État qui ne soit pas dans les ministères, d'un État qui soit sur le terrain. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Claude Bartolone. Ça décoiffe !

M. le Premier ministre. Je vous propose de réaliser pour la déconcentration, dans les mois et les années qui viennent, ce qui a été fait avec bonheur, mais aussi erreurs, pour la décentralisation depuis le début des années 80. C'est une réforme majeure des structures de l'administration et de l'État qui est en cause.

La nouvelle démocratie, c'est aussi une nouvelle relation entre la justice et les citoyens.

On voit aujourd'hui qu'il y a une exigence, un besoin, une aspiration à plus de sérénité, de rapidité, d'égalité, dans le fonctionnement de la justice. C'est ce qui motive le projet de loi sur la détention provisoire que vous allez discuter.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. Vous examinerez également un projet de loi modifiant la procédure de jugement en matière criminelle. J'ajoute que nous préparons – et cela ne se fera pas sans une très large concertation avec toutes les forces vives du pays – une réforme d'ensemble de la procédure pénale, de façon que l'un des éléments qui renvoient aux libertés fondamentales de la personne humaine – je veux parler de la présomption d'innocence – soit effectivement respecté.

Mais je pense qu'il faut aller encore plus loin et engager une grande réflexion sur la place et la responsabilité de la justice dans la société française et sur l'équilibre à

trouver entre la nécessaire protection des libertés individuelles et la non moins nécessaire autorité de l'État, lequel est garant de la cohésion sociale et de la cohésion nationale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La nouvelle démocratie, ce peut être aussi une plus grande participation des citoyens à la prise de décision, aussi bien au niveau national qu'au niveau local.

Beaucoup d'entre vous sur tous les bancs de cette assemblée, ont souhaité que soit ouvert le débat sur la modernisation de la vie publique. Je vais donc consulter dès la semaine prochaine les responsables des formations politiques qui sont représentées à l'Assemblée nationale et au Sénat, pour recueillir leurs avis et leurs propositions sur quelques sujets qui ont trait à cette modernisation : la place des jeunes et des femmes dans la vie politique (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), le cumul des fonctions et le statut de l'élu, le rôle des formations politiques, le mode de scrutin. Sur ces différents sujets, j'ai quelques certitudes personnelles.

Mais j'ai aussi plusieurs interrogations, notamment en ce qui concerne le mode de scrutin, à propos duquel aucun projet n'a été arrêté par le Gouvernement.

Mon intention est d'écouter pour apprécier s'il existe sur tel ou tel point une possibilité d'accord et, naturellement, nous en parlerons ensemble.

La nouvelle démocratie, c'est aussi d'autres aspirations qui participent à ce besoin de citoyenneté renouvelée de nos compatriotes – je pense au respect de l'environnement et au besoin d'engagement au service de la communauté : la vie associative se développe et nous avons avec les associations un dialogue fructueux et régulier. C'est dans cet esprit qu'est conçue la réforme du service national, qui vous sera soumise très prochainement et qui comportera des mesures destinées à susciter dans la jeunesse de France un véritable volontariat.

C'est aussi la recherche d'une responsabilité mieux partagée, face à des défis tels que ceux que nous lance la violence à l'école ; c'est encore l'exigence de solidarité et de cohésion sociale.

A ce sujet, j'insisterai de nouveau sur l'importance du texte relatif à la cohésion sociale. Ce texte organise pour la première fois l'accès de tous aux droits de tous, qu'il s'agisse du droit à la santé, notamment en retransférant à l'État la lutte contre la tuberculose – cette maladie étant redevenue un fléau national, la lutte contre la tuberculose est donc une priorité nationale – ou du droit au logement, en faveur duquel une série d'innovations très fortes vous seront proposées. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce texte prévoit aussi d'intensifier la lutte contre l'illettrisme, qui touche près de 10 % de la population française aujourd'hui. Il repose tout entier sur la grande ambition que j'évoquais à propos des contrats d'initiative locale, à savoir transformer en salaires d'activité des prestations telles que le RMI ou l'allocation spéciale de fin de droits, qui placent jusqu'à présent leurs titulaires derrière les barreaux d'une prison : l'assistance. C'est cela qu'il faut transformer en activant les dépenses passives ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La nouvelle démocratie, ce doit être, enfin, en plus de l'aspiration à la cohésion sociale, l'aspiration à la cohésion nationale. Être citoyen du XXI^e siècle, c'est vivre de nou-

veaux droits et de nouveaux devoirs. Mais c'est aussi concilier la modernité, l'ouverture, la mondialisation avec le besoin que nous éprouvons tous de nous ressourcer et de retrouver nos racines.

On nous parle souvent du droit à la différence, et nous le respectons tous. Mais ne faut-il pas aussi respecter le droit à l'identité? Cela me conduit à dire un mot d'un sujet difficile, je le sais, d'un sujet passionnel, mais que nous n'avons pas le droit d'éluder: l'immigration. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

En la matière, la politique que je vous propose repose sur trois piliers.

Premier pilier: la fidélité de la France à sa tradition d'accueil et d'asile, et donc à une politique d'intégration qui est et qui restera généreuse, parce que telle est notre conception de la solidarité au sein de la communauté nationale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Deuxième pilier: un engagement de la France – sans pareil sur la scène mondiale, je n'hésite pas à le dire – pour le développement et la coopération.

En valeur absolue, nous sommes aujourd'hui le deuxième pays au monde pour l'aide que nous apportons au développement. Nous venons juste après le Japon, mais nous sommes loin devant l'Allemagne et les États-Unis. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous savez le combat que le Président de la République a mené pour cette cause, notamment à Lyon à l'occasion de la réunion du G7, et vous avez peut-être observé que, lors des dernières réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, les engagements pris à Lyon ont été concrétisés dans des décisions prises par la collectivité internationale. C'est un succès pour la France, et les pays d'Afrique le savent bien quant à eux, alors même que nous n'en avons pas nous-mêmes toujours conscience.

Troisième pilier, enfin: le refus de l'immigration illégale car accepter celle-ci revient à miner tout ce que nous faisons par ailleurs pour rester fidèles à notre tradition d'accueil et d'asile. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Robert Pandraud. C'est vrai !

M. le Premier ministre. C'est pourquoi et afin de remédier aux lacunes et aux incohérences de notre législation en ce domaine, le Gouvernement vous proposera deux projets de loi: l'un, pour mieux lutter contre le travail clandestin, vous sera présenté par le ministre du travail et des affaires sociales, l'autre, pour modifier l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, vous sera présenté par le ministre de l'intérieur. (*« Très bien ! » et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, mobiliser la nation tout entière pour l'emploi, et d'abord pour l'emploi des jeunes, au plus près du terrain, commencer à bâtir une nouvelle démocratie pour le citoyen de l'an 2000, un citoyen plus épanoui dans ses

droits et plus conscient de ses devoirs, telles sont les deux lignes de force du projet que je vous propose de réaliser ensemble.

Pour aller de l'avant, il faut remplir au moins deux conditions supplémentaires.

Il faut en premier lieu entraîner les Français, qui nous disent aujourd'hui leurs attentes, leurs impatiences, leurs déceptions, leur mécontentement, et nous les comprenons. Mais ils gardent comme toujours de la mesure et du bon sens. Je suis d'ailleurs frappé par le décalage qui existe souvent entre la sinistrose de ce que l'un de mes prédécesseurs appelait le « microcosme » et le réalisme courageux de nos concitoyens sur le terrain, qui ne réagissent pas toujours comme on l'entend dire ici ou là. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les Français n'ont pas oublié par où notre pays est passé depuis quinze ans. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ils comprennent que son rétablissement demande des efforts et du temps. (*« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ils l'acceptent avec lucidité car ils savent que ni l'archaïsme des uns, ni l'extrémisme des autres ne fournit d'alternative sérieuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ils redoutent parfois les changements et les réformes, dont ils perçoivent dans le même temps la nécessité. Les Français sont au total un peuple attachant et sage. Notre responsabilité, notre mission consiste à leur montrer le sens de ce que nous les convions à faire,...

M. Claude Bartolone. Eux, ils vous montrent le sens de la sortie !

M. le Premier ministre. ... à les convaincre que les sacrifices demandés porteront des fruits.

M. Jean-Yves Le Déaut. Nous en sommes à la quatrième saison sans fruits !

M. le Premier ministre. La tâche est aujourd'hui rude, et je le sais parce que les résultats ne sont pas encore au rendez-vous. Faut-il pour autant lâcher prise au moment où, j'en suis sûr, nous nous rapprochons de l'objectif? Tel est le choix devant lequel se trouve maintenant placé chacun et chacune d'entre nous, chacun et chacune d'entre vous.

Pour ma part, je crois de toutes mes forces que la persévérance paiera et que 1997 sera une année d'amélioration. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Demain, on rase *gratis* !

M. le Premier ministre. Donner du sens à ce que nous faisons, c'est aussi expliquer que le bien-être matériel n'est pas seul en cause, mais qu'il y va de nos valeurs républicaines: la liberté, que menacent à la fois la complexité d'un monde de plus en plus bureaucratique et le sectarisme des extrêmes; l'égalité, qui ne doit brider l'esprit d'entreprise ni l'esprit de conquête, mais leur permettre de s'épanouir en chacune et en chacun de nous avec des chances égales; la fraternité, qui n'est pas l'assistance démotivante, mais la solidarité entre personnes respon-

sables ; la tolérance, la générosité, l'harmonie et le respect de la vie familiale, l'affirmation du sentiment national dans le respect de toute personne humaine.

Nous avons plus que jamais besoin, dans un monde sans frontières et, apparemment, sans règles du jeu, de retrouver les fondements de la morale républicaine et le sens de quelques grands idéaux tout simples, mais que je crois pour ma part immortels. J'ai dit : liberté, égalité, fraternité. On peut ajouter : responsabilité, goût du travail, respect d'autrui, sentiment familial,...

M. Jean-Claude Gaysot. Et dignité !

M. le Premier ministre. ... amour de la paix, amour de la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

De tout cela, nous devons être nous-mêmes convaincus si nous voulons convaincre les Français.

Mme Martine David. C'est toute la question !

M. le Premier ministre. Leur donner confiance, telle est précisément la deuxième condition de la réussite. Voilà pourquoi je vous ai invité aujourd'hui, mesdames et messieurs les députés, à faire acte de solidarité et de confiance dans une procédure qui est solennelle et qui implique un engagement personnel, comme je l'ai dit, de l'esprit et du cœur : confiance dans la politique que, sous l'impulsion du Président de la République, mène votre Gouvernement ; confiance en vous-mêmes, en nous-mêmes, en notre capacité à convaincre les Français que nous leur montrons le bon chemin ; confiance, surtout, en la France et en son peuple, en sa lucidité, son courage, sa ténacité, sa générosité.

C'est, mesdames et messieurs les députés, pour que s'exprime clairement cette confiance, sans ambiguïté ni arrière-pensée (*Rires sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), qu'après y avoir été autorisé par le conseil des ministres j'ai l'honneur d'engager devant vous la responsabilité du Gouvernement,...

M. Jean-Pierre Balligand. C'est le chant du cygne !

M. le Premier ministre. ... au titre de l'article 49, premier alinéa, de la Constitution, sur la déclaration de politique générale que je viens de prononcer. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Les députés du groupe du Rassemblement pour la République et de nombreux députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre se lèvent.*)

M. Jean-Pierre Balligand. C'est le chant du cygne !

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien, premier orateur inscrit.

M. Gilles de Robien. Monsieur le Premier ministre, vous nous demandez d'approuver votre déclaration de politique générale. Vous avez bien naturellement notre approbation.

Vous souhaitez que cette manifestation de confiance soit solennellement réaffirmée. Nous la réaffirmons, solennellement et sans équivoque (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) en réaffirmant le sens profond de cette confiance dans l'action de toute notre majorité. Comment pourrait-il en être autrement ?

Les Français, dès 1993, lassés des errements du passé, nous ont confié la responsabilité de conduire ensemble le redressement du pays. Ils nous ont confirmé en 1995 qu'il souhaitaient la poursuite de l'effort engagé par notre majorité UDF et RPR.

Vous refuser notre confiance, monsieur le Premier ministre, ce serait trahir celle des Français.

Oui, monsieur le Premier ministre, vous avez la confiance du groupe UDF. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Mais, parallèlement, pouvez-vous nous dire si nous, parlementaires UDF, nous avons la vôtre ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette question que nous vous adressons respectueusement et, si vous le permettez, amicalement, n'est pas anecdotique. Car que vaudrait une confiance si elle n'était réciproque ?

Cette question nous paraît légitime et elle mérite d'être posée pour trois raisons.

Elle est légitime d'abord parce que, depuis un an et demi, nous avons traversé avec vous des bourrasques contraires, parce que nous savions – et nous en sommes toujours aussi convaincus – que la politique qui a été fixée par le Président de la République et que vous menez est la seule possible et qu'il n'y a pas d'alternative réellement cohérente au chemin de sérieux et de responsabilité que, tous ensemble, depuis le début de la législature, nous avons emprunté.

Notre demande est légitime, ensuite, parce que l'action du groupe UDF plaide pour une confiance réciproque. Il nous semble juste que soit reconnu le très important travail de propositions accompli depuis dix-huit mois par nos parlementaires, qu'il s'agisse de la réduction des dépenses publiques, avec Pierre Méhaignerie et Jean-Pierre Thomas, de l'aménagement du temps de travail, avec Marie-Thérèse Boisseau et Denis Jacquat, des aides à l'emploi, avec Hervé Novelli, des aides à la création d'entreprise, avec Philippe Mathot, du service national avec Olivier Darrason et Michel Voisin, ou de la protection sociale avec Jean-Luc Prével.

Il y a des réformes « lourdes » dans le bilan UDF, mais il y a encore des contributions plus ponctuelles qui sont tout aussi importantes pour la vie quotidienne des Français : je pense notamment au travail d'Alain Gest sur les sectes, à celui de Jean-François Mattei sur l'adoption, aux propositions de Jean-Pierre Philibert sur l'immigration, de Nicole Ameline sur la place des femmes en politique, de Jean-François Chossy sur l'autisme. Pardon à tous ceux que je n'ai pas cités, mais dont l'action illustre l'activité de notre groupe dans un partenariat avec toute la majorité !

Je crois, monsieur le Premier ministre, que le regard que les Français portent sur leurs députés changerait si l'exécutif faisait en sorte, chaque fois que cela est possible, de valoriser le travail de sa majorité, d'accueillir les propositions comme des contributions positives, de recueillir l'avis des parlementaires comme l'expression responsable d'élus responsables qui sont aussi beaucoup sur le terrain. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La cohésion, que vous appelez souvent de vos vœux, s'imposera d'autant plus aisément qu'elle sera le résultat d'une concertation préalable des instances dirigeantes et des forces qui composent notre majorité.

Monsieur le Premier ministre, cet esprit de cohésion et de confiance réciproque doit nous aider à obtenir ce qui est finalement l'essentiel : la confiance des Français. Celle-ci, nous le voyons bien, n'est pas acquise aujourd'hui : les Français doutent. Ils ont besoin d'être rassurés. Il faut répondre à leurs principales préoccupations : l'emploi, les impôts et les charges en tout genre, l'immigration. Tels sont les grands sujets qu'ils nous faut traiter en priorité et en profondeur.

Surtout, ne nous dispersons pas si nous voulons reconquérir la confiance de nos concitoyens !

Première préoccupation : l'emploi et la cohésion sociale.

Nous sommes heureux que l'UDF soit en première ligne sur trois des principales évolutions de notre politique de l'emploi. Je veux parler de l'activation des dépenses de chômage, de la réforme des aides à l'emploi et de l'aménagement-réduction du temps de travail avec une baisse des charges sociales.

Ces évolutions alimenteront largement la session parlementaire notamment qui vient de s'ouvrir avec la discussion du projet de loi de Jacques Barrot et Xavier Emmanuelli sur la lutte contre l'exclusion. Dans ce texte, comme dans celui de Jean-Claude Gaudin et d'Eric Raoult, nous sommes heureux de constater que l'emploi et le développement économique redeviennent le cœur et le moteur de la politique sociale.

Dans tous ces dispositifs anti-chômage, si nous voulons des résultats, nous vous demandons de peser de tout votre poids pour faire passer, à travers le pays, le souffle de la volonté des pouvoirs publics.

A quand une grande campagne d'explication et de mobilisation au service des chefs d'entreprise et de tous les acteurs locaux ?

A quoi sert de voter des lois, de dégager des moyens si, au bout du compte, on ne les connaît pas sur le terrain ?

Favoriser les baisses de charges plutôt que le saupoudrage d'aides à l'emploi, encourager les emplois de proximité chers au président Séguin, préférer un salarié aidé à un chômeur assisté, rapprocher le monde éducatif du monde du travail, comme s'y attache le ministre de l'éducation, François Bayrou, nous sommes, à l'UDF, convaincus que l'addition de ces efforts peut non seulement stimuler notre croissance, mais aussi transformer positivement le climat social et politique.

Après l'emploi, la deuxième préoccupation c'est la bonne gestion pour la baisse des impôts et des charges. Le projet de budget pour 1997, que vous allez prochainement nous présenter, monsieur le Premier ministre, avec Jean Arthuis et Alain Lamassoure, va dans la bonne direction, celle souhaitée par l'UDF. Redonner du souffle à notre économie, libérer l'initiative, cela passe effectivement par un allègement des impôts. Pour la première fois depuis longtemps – vous l'avez dit –, les prélèvements vont baisser en même temps que les dépenses de l'Etat. Nous vous le disons clairement et simplement : nous apprécions d'avoir été entendus. Soyons cependant attentifs à ce que cette baisse des dépenses porte prioritairement sur le train de vie et les gaspillages de l'Etat et non sur les dépenses d'équipement qui, dans toutes nos régions, soutiennent – vous le savez bien – l'emploi et l'activité. L'exercice est très difficile. Et soyons attachés à ce que cette tendance à la baisse s'inscrive dans la durée.

Il reste néanmoins une interrogation à l'UDF, mais pour les budgets futurs – celui de 1998 et les suivants. Etant donné que nous nous engageons à ce que, chaque

année, la baisse des dépenses publiques dégage des marges d'action nouvelles, il nous faudra répondre ensemble à cette question : comment optimiser les sommes ainsi dégagées ? La diminution de la fiscalité est tentante, et d'ailleurs souvent flatteuse. La baisse des charges sociales sur les salaires, notamment les bas salaires, n'est-elle pas aussi un moyen très efficace de créer de l'emploi ? Le débat, pour nous, n'est pas définitivement tranché.

Après l'emploi et la bonne gestion, la troisième préoccupation des Français – vous l'avez citée, monsieur le Premier ministre – c'est l'immigration. Ne laissons pas à d'autres le soin de nous dicter notre conduite dans ce domaine. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La France est un pays souverain qui se doit de remplir ses devoirs traditionnels d'accueil et de coopération – vous les avez soulignés et rappelés, monsieur le Premier ministre – mais qui doit, en même temps, définir et faire connaître sa politique en matière d'immigration. Il est évident que notre situation économique et sociale ne nous permet ni d'avoir une politique laxiste des flux migratoires, ni de relâcher notre effort en matière d'intégration.

Cette situation n'est pas nouvelle. C'est pourquoi, il y a deux ans, nous avons voté la loi qui restreint les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Cette loi, nous le constatons chaque jour davantage, comporte d'importantes sources de dysfonctionnement qui la rendent peu opérante et font qu'elle est mal comprise tant d'ailleurs par les Français que par les étrangers.

M. Jean-Pierre Philibert et d'autres collègues ont relevé plusieurs faiblesses des textes en vigueur et proposé des correctifs. A quelques exceptions près, qu'il a d'ailleurs lui-même soulignées – notamment l'accès aux soins – les remarques de notre collègue recueillent l'assentiment du groupe UDF. Nous souhaitons que ces propositions permettent une application plus cohérente de notre politique d'immigration.

Monsieur le Premier ministre, vous avez par ailleurs souhaité l'inscription à l'ordre du jour de cette session d'un texte de loi concernant la répression du travail clandestin. Ce souhait suscite évidemment l'approbation de notre groupe. Nous sommes prêts à l'étudier et à donner des moyens véritables aux pouvoirs publics pour combattre ces véritables délits.

Cette session sera également marquée par trois grands débats dans lesquels l'UDF s'est beaucoup investie : le texte sur l'épargne-retraite, qui sera discuté avec votre approbation à l'occasion de la prochaine « fenêtre » réservée aux textes d'origine parlementaire ; le service national et notamment le « rendez-vous citoyen » ; enfin, le projet de loi sur l'intercommunalité.

Avec notre collègue Olivier Darrason, nous souhaitons que le lien entre la nation et sa jeunesse puisse perdurer. Veillons donc à ce que le contenu et la durée de ce rendez-vous citoyen ne fasse pas de celui-ci, au bout du compte, un rendez-vous manqué.

Le débat sur l'intercommunalité nous tient à cœur. Avec la contribution d'André Rossinot, nous participerons pleinement à la concertation souhaitée par le ministre Dominique Perben.

L'emploi et la cohésion sociale, la bonne gestion pour la baisse des impôts et des charges, la politique d'intégration et d'immigration, voilà, monsieur le Premier ministre, le corps essentiel du projet que nous défendons dans une perspective européenne et dans le respect du

calendrier de la monnaie unique auquel nous tenons. Le président de l'UDF, François Léotard, a raison de dire que la confiance de nos partenaires européens repose sur la tenue de ces objectifs et le respect de leur calendrier.

M. Louis Mexandeau. La confiance de l'Italie surtout !

M. Gilles de Robien. C'est ce projet en trois points, cohérent et global, que nous soutenons et qui justifie notre approbation.

Monsieur le Premier ministre, au groupe UDF nous voulons concentrer toutes nos forces sur ces axes essentiels. Nous ne souhaitons pas – je le répète – nous disperser sur d'autres objectifs que ceux-là. C'est pourquoi – nous l'avons dit lors de nos journées parlementaires – nous ne croyons pas au caractère d'urgence de la réforme du mode de scrutin législatif et du projet de loi susceptible de sanctionner les propos à connotation raciste. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Vous nous invitez à un débat sur la modernisation de la démocratie, à l'horizon de l'an 2000. C'est passionnant pour tout le monde mais l'UDF souhaite qu'une nouvelle étape de déconcentration et de décentralisation soit franchie avant la fin de cette législature. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Notre prudence à l'égard du projet de loi sur les propos à connotation raciste n'est évidemment pas de même nature. L'effort déployé pour débarrasser notre pays du poison raciste vous honore, monsieur le Premier ministre, ainsi que le garde des sceaux, Jacques Toubon. Mais, pour combattre la haine ou la xénophobie, une loi nouvelle qui, même si on ne le veut pas, semblera de circonstance, ne doit pas donner l'impression que notre société préfère un texte de plus plutôt que des réponses concrètes aux inquiétudes des Français. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Claude Gayssot. Il faut appliquer les lois existantes !

M. Gilles de Robien. Comme le dit fort bien Jean-François Deniau : « S'il y a un mauvais livre, on ne le brûle pas, on en écrit un meilleur. »

M. Pascal Clément. Très juste !

M. Gilles de Robien. C'est en tout cas la position de notre groupe. Faisons une bonne politique, trouvons les mots justes pour combattre le mal ; le reste nous sera donné de surcroît. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

En conclusion, monsieur le Premier ministre, nous créons en ce moment, et nous en sommes conscients, les conditions durables du redressement de la France. La tâche est d'autant plus rude que durant de longues années – de 1981 à 1986, de 1988 à 1993 – ont fleuri le laxisme, la démagogie et l'argent-roi. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Louis Mexandeau. C'est pure rhétorique !

M. Gilles de Robien. Les Français sont d'autant plus impatients aujourd'hui de recueillir les fruits de leurs efforts qu'ils se mordent les doigts encore aujourd'hui

d'avoir cru au socialisme durant deux septennats. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Notre gouvernement et notre majorité n'en auront que plus de mérite d'avoir su, en se concentrant sur l'essentiel, prendre les bonnes décisions, engager les bonnes réformes, sortir du socialisme et libérer les énergies françaises : celles du monde du travail – l'intéressement, le dialogue social – comme celles du monde économique – les initiatives, les libertés nouvelles, la baisse de la fiscalité confiscatoire. Cela passe par la responsabilisation de tous les acteurs sociaux.

Baisse du chômage, bonne gestion des finances publiques, politique cohérente et lisible d'immigration, voilà le socle du contrat de confiance souhaité par les Français avec notre majorité. Mais permettez-moi de vous dire, monsieur le Premier ministre, que, fort de l'approbation massive que nous allons vous manifester, il vous appartiendra encore, avec votre gouvernement, d'obtenir aussi la confiance des Français, indispensable pour conduire le redressement de la France.

Dans cette perspective, que nous espérons proche, le groupe UDF vous remercie de votre confiance, et vous avez la sienne, massive. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. En engageant la responsabilité du Gouvernement sur sa politique, vous demandez à votre majorité, monsieur le Premier ministre, le soutien et la confiance que les Françaises et les Français vous refusent massivement. C'est évident sur le terrain ; c'est éclatant dans les sondages. Ici, dans notre assemblée, vous ne prenez évidemment aucun risque. Votre initiative relève d'un tour de passe-passe. Vous comptez sur le « réflexe godillot » propre à votre majorité acquise d'avance. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme Muguette Jacquaint. Aux ordres !

M. Alain Bocquet. Les quelques récalcitrants, vous les avez rappelés à l'ordre : « la récréation est terminée, rentrez dans le rang ! »

M. Patrick Hoguet. Et M. Brard ?

M. Alain Bocquet. Quant à vous, chers collègues de la majorité, vous n'avez pas fini, au nom de l'esprit et du cœur, de vous confondre en contorsions en tous genres. Grand écart, équilibrisme, double langage, sont devenus votre gymnastique quotidienne dans vos circonscriptions.

Un débat national essentiel pour l'avenir du pays est ouvert : poursuivre dans la voie de Maastricht, pour faire entrer, à marche forcée, la France dans le système de la monnaie unique, ou engager une autre politique. Il serait grave, faute de prendre la mesure de l'urgence et des enjeux, que ne sorte du débat d'aujourd'hui qu'une impression de routine parlementaire. D'une année sur l'autre, les mêmes mots ne recouvrent plus du tout les mêmes réalités. Ceux de misère, d'exclusion, traduisent aujourd'hui l'exaspération extrême d'une France sinistrée par la mal-vie, industriellement massacrée et peu à peu tiers mondifiée dans certaines régions. Votre politique, monsieur le Premier ministre, c'est une « fabrique à SDF » à l'égard desquels, la main sur le cœur, vous manifesterez probablement de la compassion à Noël prochain.

Le nombre de licenciements dépasse 35 000 par mois. Une nouvelle saignée se prépare dans les assurances et les banques, y compris à la Banque de France. Il faut s'entendre sur les mots. Votre politique n'est pas un échec pour tout le monde : le niveau des profits est exceptionnellement élevé. Le résultat net de 120 entreprises au cours du premier semestre de cette année est de 51 milliards de francs, soit une augmentation de 21 % par rapport au premier semestre de 1995.

Par ailleurs, comment peut-on refuser de voir ce gâchis des capacités humaines, toutes ces espérances méprisées ? Des jeunes, à bac + 5 ou bac + 6 – chacun d'entre nous en reçoit dans ses permanences, à la mairie – viennent nous prier de leur trouver un stage ou un CES. Une récente étude de l'INSEE ne vient-elle pas de souligner que la pauvreté gagne la jeunesse de France ? Or un gouvernement qui sacrifie sa jeunesse est un gouvernement qui tue l'avenir du pays et de la société.

Vous persistez – je vous ai entendu – dans votre credo lancinant selon lequel il n'y aurait pas d'autre politique possible. La limitation des déficits publics à 3 % – critère arbitraire s'il en est – qu'impose la monnaie unique sert de prétexte à cette fuite en avant tout en renforçant les causes structurelles de la crise. Votre politique est non seulement injuste, elle est aussi inefficace ! La sécurité sociale en a fait la démonstration. Le plan de démantèlement n'a rien réglé, au contraire.

Faut-il rappeler les paroles que vous teniez à cette tribune, avec assurance, le 13 novembre dernier en présentant votre réforme de la sécurité sociale ? Je vous cite : « Elle doit aussi porter des fruits à court terme. Vous connaissez l'objectif : réduire le déficit prévisionnel de moitié en 1996, le supprimer en 1997 et naturellement les années suivantes ». Malheureusement, une fois de plus, vous avez tout faux. Il suffit de mesurer le déficit actuel de la sécurité sociale : plus de 50 milliards ! Si la sécurité sociale est malade, ce n'est pas de la frénésie de consommation de médicaments ou d'actes médicaux, c'est du manque de cotisations, donc du chômage.

La vérité incontournable, c'est que créer un emploi stable, c'est financer la sécurité sociale ; au contraire, exonérer le grand patronat de ses cotisations sociales pour les emplois à temps partiel ou à bas salaires, c'est aggraver la précarité sans créer d'emplois.

M. Jean-Claude Gayssot. Il a raison !

M. Alain Bocquet. D'ores et déjà, la monnaie unique exacerbe la concurrence entre pays européens. Il y a une véritable intoxication. On parle monnaie unique comme si janvier 1999 c'était la terre promise, le calme après la tempête. Or jamais une aussi vaste zone de libre-échange marquée de tant d'inégalités ne s'est trouvée sous la houlette d'une politique économique unique. Face à la crise et aux agressions spéculatives du dollar et du yen dans le combat meurtrier pour servir de monnaie de réserve, c'est une crise sans précédent qui se prépare si le cap n'est pas changé.

Sur la monnaie unique, les communistes continuent de demander que le peuple français soit consulté par référendum.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est la démocratie !

M. Alain Bocquet. Le Président Chirac, alors candidat, s'était engagé à organiser ce référendum.

M. Jean-Claude Lefort. Vous vous en souvenez, monsieur le Premier ministre !

M. Alain Bocquet. Pour l'heure, c'est encore une promesse non tenue de plus.

M. le Premier ministre. Il y a déjà eu un référendum !

M. Jean-Claude Gayssot. Pas sur la monnaie unique !

M. le Premier ministre. Si !

M. Alain Bocquet. Face au cataclysme social, dont les termes d'austérité ou de rigueur rendent mal compte, comment s'étonner que l'écart entre les discours et les actes suscite la colère ? Huit francs – je dis bien huit francs – c'est le coup de pouce donné cet été au SMIC, le prix de deux baguettes de pain. Comment les propositions du Gouvernement en matière d'impôt sur le revenu ne feraient-elles pas flop ? Les Français ne sont pas dupes.

Le projet de budget pour 1997, ce sont des coupes claires dans les crédits civils. Faut-il les citer ? Aménagement du territoire : moins 15,5 % ; politique de la ville : moins 5,3 % ; anciens combattants : moins 5,4 % ; commerce et artisanat : moins 15,6 % ; culture : moins 2,9 % ; sécurité routière : moins 14 % ; transport aérien : moins 29 % ; industrie : moins 16 % ; logement : moins 4,3 %. Ce projet de budget est un acte de violence contre le logement social. En revanche, il élargit le champ à la dictature des marchés financiers avec la poursuite des privatisations et, en prime, des attaques renouvelées contre les services publics et les collectivités locales.

Nous contestons de tels choix. Une réduction des dépenses de 60 milliards, c'est un manque à gagner de 0,8 point de croissance pour l'année prochaine.

M. Jean-Claude Lefort. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Quant à la réforme fiscale, comment n'aggraverait-elle pas les inégalités ? La baisse de l'impôt sur le revenu ne profiterait qu'à la minorité la plus riche, alors que les hausses d'impôts indirects comme les baisses de dépenses publiques sont d'abord supportées par les foyers modestes.

Tel qu'il est, le budget ne peut qu'enfoncer la France dans l'impasse. C'est le cercle vicieux dans lequel la politique économique est enfermée depuis plus de dix ans, et quand, à droite, vous évoquez la réduction des dépenses publiques, jamais vous ne parlez des 150 milliards d'avantages fiscaux aux grandes entreprises, reconduits d'une année sur l'autre avec une discrétion que nous ne cessons de contester.

Vous stigmatisez le nombre des fonctionnaires que vous prétendez réduire de près de 6 000, comme s'il y avait trop d'infirmières ou d'ilotiers. Sans doute est-ce dans un autre pays qu'il y a des problèmes d'insécurité à l'école ou d'échecs scolaires puisque, en France, on réduit le nombre d'enseignants ?... Mais vous laissez s'envoler la charge annuelle de la dette – 230 milliards –, cette prime formidable aux rentiers de Maastricht et à la spéculation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

La vérité, c'est qu'il n'y a pas de fatalité de l'austérité, pas de fatalité du chômage ; l'essentiel, c'est de mobiliser d'urgence le budget pour l'emploi.

C'est dire l'importance d'une profonde réforme fiscale conjuguant mesures immédiates et réformes de structures. Il faut ramener la TVA au taux zéro sur les produits de première nécessité, ce qui augmenterait d'environ 200 francs par mois le revenu des salariés payés au SMIC. Cela ferait plus de dix milliards de francs réinvestis dans la consommation et donc dans l'économie. C'est énorme, et ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres.

D'autres moyens existent : soumettre les revenus financiers à l'impôt sur le revenu au même titre que les salaires rapporterait plus de 120 milliards.

Dans cette France à l'envers, quand les plans de licenciements tombent, la Bourse pavoise, les revenus du capital sont aux quatre cinquièmes exonérés d'impôt, alors que, pour la socialisation des pertes, c'est le RMIste ou le retraité qui, à travers la TVA, paiera la déconfiture des stratégies de l'immobilier ou les 100 milliards d'ardoise du Crédit lyonnais.

Qu'on en finisse avec cette gabegie de l'argent public. Le choix n'est pas entre le maintien ou l'amputation des dépenses pour l'emploi, il est entre le détournement de ces fonds au profit du grand patronat et un contrôle démocratique par les élus et les salariés pour en garantir l'efficacité.

Mme Muguette Jacquaint. C'est cela la nouvelle démocratie !

M. Alain Bocquet. Voilà en effet une proposition concrète pour cette nouvelle démocratie dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le Premier ministre.

M. Jean-Claude Gayssot. Très bien !

M. Alain Bocquet. Votre majorité n'est pas porteuse de propositions alternatives. Elle circonscrit le débat dans un ensemble de questions dépassées, comme l'allégement des cotisations patronales, qui a fait la preuve de son échec sur l'emploi, ou les fonds de pension, qui sont contradictoires avec une politique sociale.

C'est pour cela que vous n'avez plus la confiance de l'opinion. Ce qu'il faut, c'est une autre politique économique.

Aujourd'hui la priorité absolue, c'est la création d'emplois. Le vrai signal serait de dire stop aux 200 000 suppressions d'emplois programmées dans les grandes entreprises publiques et privées. Êtes-vous prêt à instituer un moratoire sur l'ensemble des projets de suppressions d'emplois ?

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Il y a quelques semaines le *Norway* est venu mouiller au Havre. Peut-être est-il rentable ?...

M. Arthur Dehaine. C'est la CGT qui l'a coulé !

M. Patrick Ollier. Exactement !

M. Arthur Dehaine. Ne parlez pas du *Norway* ! Pas vous !

M. Alain Bocquet. ... depuis que le *France*, voilà vingt ans, a été coulé ...

M. Maurice Dousset. Par la CGT !

M. Jean-Claude Gayssot. C'est faux !

M. Alain Bocquet. ... sur ordre de l'amirauté de l'époque. (*Interruptions sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Daniel Colliard. On avait fait des propositions à l'époque !

M. Alain Bocquet. Pourtant, avec le même dogmatisme qu'hier, l'on affirme aujourd'hui qu'il faut casser ce qui reste des chantiers navals. Cela signifie que si ce choix n'est pas inversé, dans quelques décennies, quand des catamarans transporteront peut-être des conteneurs à 120 kilomètres heure, la France sera cantonnée à l'organisation de concours de planches à voile.

Quand nous évoquons l'urgence de l'augmentation du pouvoir d'achat, avec le SMIC à 7 500 francs, 1 000 francs de plus pour les salaires inférieurs à

15 000 francs et 600 francs pour les pensions, autant qu'un souci de justice sociale, c'est une exigence d'efficacité qui nous préoccupe car elle est la condition d'une relance économique durable.

La formidable progression de la productivité de cette dernière décennie permettrait de réduire la semaine légale de travail à trente-cinq heures, sans réduction de salaire. Cela créerait 500 000 emplois. (*« C'est ça ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

De même, il faudrait transformer 500 000 CES pour les jeunes en emplois stables et durables et embaucher un jeune six mois avant chaque départ en retraite pour préserver le savoir-faire.

M. Jean-Claude Lefort. C'est un autre choix de société !

M. Alain Bocquet. Nos propositions relèvent du bon sens et elles sont marquées du sceau de la modernité.

Par exemple, pour l'industrie automobile, plutôt que de renouveler des primes annuelles qui entretiennent la précarité, nous proposons depuis des années de créer un livret d'épargne automobile. Acceptez-vous de mettre cette proposition à l'étude ?

Le déficit de la sécurité sociale pourrait être enrayé par une mesure simple,...

M. Yvon Jacob. Ah !

M. Alain Bocquet. ... créer sur les revenus financiers une contribution sociale au même taux que sur les salaires, ce qui serait une mesure juste, accroîtrait les recettes de la sécurité sociale de 167 milliards et permettrait notamment d'abroger la CSG.

M. Arthur Dehaine. Et de faire fuir les capitaux !

M. Alain Bocquet. Aujourd'hui, l'exclusion est un enjeu majeur. Le projet de loi annoncé n'en prend pas en compte la gravité. Le droit au travail, à un toit, le droit à la citoyenneté sont un seul et même combat, mais on ne combattra pas les effets de la crise en feignant encore et toujours d'en ignorer les causes.

Cette attitude alimente le racisme. Le racisme, la xénophobie n'ont pas d'adversaires plus déterminés que nous. Mais l'aménagement indéfini des lois antiracistes ne doit pas servir de prétexte pour ne pas appliquer avec rigueur celles qui existent. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe communiste.*)

Lutter contre la ségrégation exige d'urgence une politique de réhabilitation du cadre de vie et de création de logements sociaux, de transports publics, qui engage la responsabilité de l'Etat.

Par exemple, l'indemnisation des anciens actionnaires des sociétés d'électricité et de gaz nationalisées est arrivée à expiration. Ce prélèvement de 1 p. 100 du chiffre d'affaires d'EDF-GDF représentait plus de 2 milliards de francs par an. Acceptez-vous, monsieur le Premier ministre, que cette somme serve à l'alimentation en gaz et électricité des ménages dans le besoin ?

M. Jean-Claude Gayssot. Très bonne question !

M. Alain Bocquet. Les Français sont en attente d'un vrai changement qui implique une France forte du travail de son peuple. Son indépendance est la condition d'une véritable coopération à égalité des nations et des peuples en Europe et dans le monde, ce qui permettrait, par exemple, à notre pays, alors que les États-Unis nous tiennent à l'écart, de faire vraiment entendre sa voix sur le processus de paix au Moyen-Orient.

C'est dans les luttes d'aujourd'hui que le contenu du vrai changement prend corps, quand les agents de la SNCF défendent le service public, les salariés des banques une autre conception du crédit, ou que les salariés du textile et de la chaussure demandent des mesures concrètes contre les délocalisations ; ou encore quand les enseignants se mobilisent, comme lundi dernier, pour défendre l'idée d'un grand service public de l'éducation, pour assurer la formation de notre jeunesse et la préparer aux défis du futur, quand les agriculteurs revendiquent, à juste titre, leurs droits légitimes dans cette sombre affaire de la vache folle.

Ce sont eux que le Gouvernement doit écouter.

Ce n'est pas d'une alternance des équipes dont la France a besoin, c'est d'une véritable politique alternative qui fasse passer les valeurs humaines avant les valeurs boursières.

Mme Muguette Jacquaint. Très bien ! C'est cela !

M. Alain Bocquet. Les députés communistes voteront contre votre déclaration de politique générale avec la conviction qu'une autre politique est possible, à condition de donner la priorité à l'emploi et à l'intérêt national sur Maastricht, la monnaie unique et les marchés financiers. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Péricard.

M. Michel Péricard. Monsieur le Premier ministre, une adhésion du cœur, et pas seulement un bulletin de vote donné du bout des doigts, voilà ce que vous avez demandé à votre majorité. La réponse sera aussi claire que la question. Au-delà des légitimes interrogations et des inquiétudes nourries des impatiences de certains, la confiance est au rendez-vous.

Il paraît que deux ou trois de nos collègues dits majoritaires ne vous accorderont pas cette confiance. Eh bien, dans un certain sens, tant mieux ! Cela prouve que ceux qui vous la consentent le font sans retenue et sans crainte. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Bien sûr, tout n'est pas parfait. (« *En effet !* » sur les bancs du groupe socialiste.) Vous l'avez vous-même déclaré tout à l'heure. Bien sûr, nous ne saurions nous contenter des résultats enregistrés jusqu'à présent dans le domaine de l'emploi. Même si le chômage de longue durée recule, même si le chômage des jeunes est stabilisé, notre objectif n'est pas encore atteint. Mais l'inflation est déjà bel et bien vaincue. Notre commerce extérieur dégage des ex-cents records, preuve que nos entreprises sont compétitives sur les marchés étrangers. Nos finances publiques sont entrées en convalescence grâce à votre détermination et à votre fermeté. Quant à nos taux d'intérêt, ils sont au plus bas depuis vingt ans. Voilà un résultat qui profite à tous, aux ménages comme aux entreprises, à la consommation comme à l'investissement.

Voilà pourquoi je suis convaincu que tous les ingrédients sont réunis pour que notre croissance reprenne de la vigueur dans les mois à venir.

Alors pourquoi certains cherchent-ils à noircir le tableau ? Quels intérêts servent-ils ?

M. Arthur Dehaine. Les leurs !

M. Michel Péricard. A qui profite la manœuvre ? Je ne sais exactement. En tout cas, pas à la France !

Il paraît que parler d'héritage n'est pas convenable. (« *Si, si !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Patrick Ollier. C'est la réalité !

M. Michel Péricard. Vous n'auriez laissé, messieurs de l'opposition, aucune trace ? Ce n'est guère flatteur pour vous !

Oui, l'héritage est lourd !

M. Patrick Ollier. Très lourd !

M. Michel Péricard. Des dizaines de milliards pour le Crédit lyonnais, pour le Crédit foncier, que vous avez l'audace, monsieur Bocquet, de nous imputer ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre,* pour le Comptoir des entrepreneurs, pour la SNCF, pour Air France, pour GIAT industries, plus de 300 milliards de déficit budgétaire, des dizaines et des dizaines de milliards pour la sécurité sociale ! *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Vous avez laissé croire aux Français que cela n'avait aucune importance, qu'un déficit en remplaçait un autre, qu'un mystérieux magicien paierait à la place des Français !

M. Henri Emmanuelli. C'est pitoyable !

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'est vous qui l'êtes !

M. Patrick Ollier. Ces propos vous gênent, monsieur Emmanuelli ?

M. Michel Péricard. Dépensez ! disiez-vous, ou plutôt dépensons ; après nous, le déluge ! Après vous, la facture, oui ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Patrick Ollier. Une lourde facture !

M. Michel Péricard. Il faut de l'audace à certains d'entre vous pour faire mine de ne pas comprendre la relation entre les sacrifices que nous avons obligé les Français à subir pendant quelque temps et la politique que vous avez menée. C'est bien d'héritage qu'il s'agit et si le mot vous ennuie, tant pis ! (« *Oui !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Oui, monsieur le Premier ministre, les réformes que vous avez envisagées et engagées étaient nécessaires. Elles l'étaient d'autant plus qu'elles avaient été perpétuellement ajournées. Il est vrai qu'il est toujours plus facile d'enterrer les dossiers d'élection en élection que d'affronter les problèmes en face, au risque de l'impopularité.

Dois-je vous dire que les gaullistes comprennent la politique que vous avez menée ? Sauvetage de notre système de protection sociale, modernisation de notre outil de défense, assainissement de nos comptes publics, cette œuvre est la vôtre, elle est celle de toute la majorité.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Michel Péricard. Ces réformes étaient urgentes et incontournables. Elles répondent au seul souci d'adapter les structures de notre pays aux nécessités de notre temps. Vous nous proposez aujourd'hui de poursuivre l'action réformatrice que vous avez entreprise sous l'autorité du Président de la République et vous venez nous demander solennellement de vous accorder notre soutien pour poursuivre ensemble le chemin des réformes.

Au moment capital où va s'engager la discussion du projet de loi de finances pour 1997 et où sera votée la première loi de financement de la sécurité sociale dont on

jugera de l'importance dans quelque temps et qui résulte de la révision constitutionnelle de 1996, soyez assuré de notre soutien actif et résolu.

Vous nous demandez si nous voulons poursuivre l'assainissement de nos finances publiques. Nous répondons : oui. Maastricht ou pas, l'assainissement des finances publiques s'impose à tous, car nous ne pouvons pas continuer à suivre une logique qui consiste à dépenser chaque année plusieurs centaines de milliards pour payer les intérêts d'une dette. La France emprunte 1 milliard par jour pour rembourser sa dette, votre dette, mesdames et messieurs de l'opposition ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Floch. C'est Balladur !

M. Michel Péricard. C'est une certaine logique qui a ruiné la France, ce n'est ni la vôtre, ni la nôtre. Gardez-vous, si vous en étiez tentés, d'écouter les conseils du professeur Bocquet. En l'écoutant, je sentais la nostalgie d'une autre époque dans ce discours surréaliste du dernier supporteur d'une idéologie dont il n'est plus nécessaire de faire le procès. Oui, monsieur le Premier ministre, faites-nous de bonnes finances pour que la France crée plus d'emplois !

Vous nous demandez si nous voulons réduire nos dépenses publiques. Là encore, oui, trois fois oui. A ceux qui prônent la réhabilitation de la dépense publique, aux adeptes du « dépenser plus »,...

M. Patrick Ollier. Toujours plus !

M. Michel Péricard. ... nous disons : cela suffit ! Si cela avait fonctionné, nous le saurions. Il est temps de changer de logique de gestion, d'éliminer les gaspillages et les doubles emplois, de faire la chasse aux dépenses superflues en temps de crise.

J'en profite pour saluer votre projet de budget qui, pour la première fois depuis le début de la V^e République, enregistre une stabilisation des dépenses de l'Etat en francs constants. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) En effet, 0 % de croissance des dépenses publiques, ce n'est plus une promesse, c'est un objectif atteint.

Vous nous demandez enfin si nous voulons réformer notre système fiscal et alléger l'impôt des Français. Une nouvelle fois : oui et sans aucun doute.

M. Henri Cuq. Très bien !

M. Michel Péricard. Vingt-cinq milliards de francs d'allègements d'impôt dès 1997,...

M. Augustin Bonrepaux. Pour qui ?

M. Michel Péricard. Pour tout le monde ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Augustin Bonrepaux. Mais non, pas pour tout le monde !

M. Michel Péricard. Pour ceux qui travaillent, pas pour ceux qui ont le capital et que vous avez soutenus !

M. Henri Cuq. Cela gêne M. Bonrepaux ?...

M. Michel Péricard. Vingt-cinq milliards d'allègements dès 1997, donc soixante-quinze milliards sur cinq ans : cette réduction d'impôt, ce n'est plus une promesse, c'est un objectif déjà atteint.

M. Henri Emmanuelli. Oh !

Mme Véronique Neiertz. Il n'y a pas un Français qui y croit !

M. Michel Péricard. Je veux parler maintenant de l'ambition que vous nourrissez comme nous pour la France, monsieur le Premier ministre. Vous avez, chevillé au corps comme chacun d'entre nous, le souci que notre pays soit prêt pour le grand rendez-vous de l'an 2000, qu'il entre dans la modernité pour être à la hauteur de son histoire. Vous nous invitez à une nouvelle démocratie. Là encore, nous vous répondons oui. Le vent nouveau doit d'abord souffler sur notre vie politique. Nous nous devons de répondre aux nouvelles attentes de nos concitoyens et, pour cela, faire une juste place aux femmes, et pas seulement dans les circonscriptions perdues d'avance. Il faut moderniser le statut de l'élu et limiter le cumul des fonctions. Une démocratie vivante ne doit pas avoir peur de prendre en compte les évolutions de la société et des mentalités.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Michel Péricard. Au-delà de notre vie politique, la France moderne sera celle du pacte social restauré et de l'expansion retrouvée, la France qui donnera à chacun sa chance et sa place.

Plusieurs textes que vous avez annoncés tout à l'heure contre l'exclusion, contre le travail clandestin, pour une politique de l'immigration telle que vous l'avez exposée – et j'en passe – ont notre agrément, et nous les soutenons.

Le groupe RPR sait, monsieur le Premier ministre, que vous avez toutes les qualités humaines et politiques pour guider notre pays sur cette voie et surmonter les obstacles.

J'entends dire parfois que vous êtes entêté. Je peux en témoigner, vous ne l'êtes pas, mais vous ne changez pas de cap au moindre souffle. Eh bien, cela nous rassure plutôt !

M. Henri Emmanuelli. Ah bon ?

M. Michel Péricard. Nous avons un Premier ministre ferme, courageux, qui sait où il va, qui ne prend en compte que les intérêts de la France. Qu'on me permette de dire que les gaullistes s'en réjouissent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Comme vous le voyez, monsieur le Premier ministre, la majorité est là et bien là, nullement impressionnée par les discours défaitistes ou la sinistrose répandue par quelques-uns. Elle a confiance en vous et dans le Gouvernement que vous dirigez.

Mais au-delà des personnes, et au-delà même des institutions, c'est bien de la France qu'il s'agit. Avons-nous, oui ou non, confiance en elle et dans son avenir ?

Lors de son dernier voyage dans le Pas-de-Calais, le Président de la République a su trouver les mots justes pour solliciter la mobilisation de tous et l'ardeur de chacun.

Notre groupe – et toute la majorité – a entendu cet appel et répond présent avec résolution.

Tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, notre « oui » sera un vrai « oui », un « oui » qui vaut engagement moral devant nos électeurs et l'ensemble du pays. Un « oui » en paroles, et en actes. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Fabius.

M. Laurent Fabius. Monsieur le Premier ministre, pour la troisième fois en dix-huit mois, en engageant la responsabilité de votre gouvernement, vous avez recours à ce qu'on appelle traditionnellement la question de confiance.

M. Pierre Mazeaud. Non !

M. Laurent Fabius. La première fois, dans la foulée de l'élection présidentielle, la réponse de votre majorité fut enthousiaste. La deuxième fois, les réalités commençaient à poindre, et la réponse me sembla plus mitigée. Aujourd'hui vos résultats apparaissent pour ce qu'ils sont : il vous faut donc avoir recours à une méthode assez nouvelle, que j'appellerai la question de confiance disciplinaire. Tout à l'heure vous obtiendrez arithmétiquement une majorité, massive même, rendant d'ailleurs assez sur-réaliste tout l'exercice quand on connaît la réalité du pays. Mais attention, les faits à leur façon votent également, et les Français, le moment venu, aussi.

Dans votre propos, prononcé m'a-t-il semblé – mais c'est subjectif – d'un ton un peu désabusé, (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Patrick Ollier. Mauvaise foi !

M. Laurent Fabius. ... vous avez multiplié les satisfecit envers votre politique et les projets pluriannuels : divers domaines ont été passés en revue, toute une série d'initiatives annoncées d'ici à l'an 2000. Faute de temps, je ne peux malheureusement, revenir sur chacun de ces points importants.

Je constaterai seulement que pour l'amélioration de la démocratie, qui passe en particulier par l'accroissement de la place des femmes dans la vie publique et la réduction des cumuls, vous avez déjà concrètement, à votre façon, mis en pratique vos choix.

Je constate surtout que trois ans et demi après sa victoire électorale, votre majorité est, malheureusement pour le pays, en train d'échouer sur l'essentiel, c'est-à-dire l'emploi, l'économique, le social et la préparation de l'avenir.

Nous estimons qu'il faut changer d'orientation politique, adopter des orientations nouvelles.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Lesquelles ?

M. Laurent Fabius. C'est sur ces orientations nouvelles que j'insisterai surtout. Et je concentrerai mon intervention sur trois aspects.

D'abord la politique économique et l'emploi. A l'évidence, il faut changer de politique économique. Il le faut parce que les résultats de celle que, avec le Président de la République, vous avez choisie, dans la ligne d'ailleurs de votre prédécesseur immédiat, M. Balladur, sont négatifs sur des points essentiels. Le chômage n'a jamais été aussi élevé – plus de 150 000 chômeurs supplémentaires en un an –, la précarité s'étend en particulier chez les jeunes...

M. Jean-Claude Thomas. C'est l'héritage !

M. Laurent Fabius. ... la croissance est faible, la consommation se traîne, les prélèvements obligatoires sont au plus haut et les déficits aussi.

M. Patrick Ollier. Grâce à vous !

M. Laurent Fabius. Une autre politique économique est indispensable, qui concentre tous les efforts sur l'emploi. Pour cela, d'une façon très nette, il faut, à notre avis, opérer quatre choix. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

D'abord, proposer au pays et nous fixer un objectif élevé de croissance, une croissance durable (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. Jean-Claude Thomas et M. Yvon Jacob. Facile à dire !

M. Laurent Fabius. ... pour répondre aux besoins d'emploi des personnes qui arrivent sur le marché du travail et résorber peu à peu le chômage accumulé.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République Y a qu'à ! Y a qu'à ! Y a qu'à !

M. Laurent Fabius. Cela signifie que nous devons viser une croissance d'au moins 3,5 % par an. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cette croissance est possible dès lors que la coopération européenne joue à plein, dès lors que la politique monétaire est assouplie, réduisant davantage encore les taux d'intérêt, dès lors aussi qu'au lieu de la compression de la demande que vous imposez, on s'engage dans un certain soutien des salaires et des pensions à travers une conférence nationale annuelle des salaires,...

M. Yvon Jacob. Qu'est-ce que tout cela veut dire concrètement ?

M. Laurent Fabius. ... dès lors enfin que dans le cadre d'une politique budgétaire vigilante, on encourage les investissements humains – éducation, formation, recherche – et les investissements urbains, notamment le logement.

M. Jean-Claude Thomas. Blablabla !

M. Laurent Fabius. A ces conditions, parfaitement finançables, on peut viser, je le répète, une croissance d'au moins 3,5 % par an. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Parallèlement, nous devons alléger les charges pesant sur l'emploi et, dans cet esprit, modifier l'assiette de diverses recettes fiscales et sociales. Vous l'évoquez, mais vous ne le faites pas assez.

M. Jean-Claude Thomas. Que ne l'avez-vous fait !

M. Laurent Fabius. Le transfert que vous proposez d'une partie des cotisations d'assurance-maladie vers la CSG, cette CSG que, hier, vous condamnerez –, ...

M. Claude Bartolone. Eh oui !

M. Laurent Fabius. ... est utile mais il reste très partiel. Le même mouvement corrigeant le déséquilibre entre taxation des salaires et celle des autres revenus devra être étendu à d'autres prélèvements actuels, de même qu'une beaucoup plus juste répartition.

M. Jean-Claude Thomas. Que ne l'avez-vous fait !

M. Laurent Fabius. Nous entendons développer fortement les emplois de proximité, les emplois de service à la personne et il est certain qu'on ne le fera pas tant que, comme aujourd'hui, on étranglra les collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le Président de la République et vous-même appelez ces collectivités à faire sans cesse davantage. Mais votre politique – beaucoup d'entre nous sont élus locaux – les conduit à avoir toujours moins.

M. Richard Cazenave. C'est faux !

M. Laurent Fabius. Il faut proposer des incitations, des règles et des moyens qui favoriseront une présence humaine dans plusieurs secteurs d'activité face aux besoins considérables qui existent et qui ne sont pas comblés : personnes âgées, éducation, culture, santé, jeunesse et environnement.

Enfin, nous obtiendrons un meilleur contenu en emplois de la croissance en engageant une véritable réduction de la durée du travail. Nous proposons, pour notre part, une modulation du coût des heures supplémentaires qui encouragera la réduction de la durée individuelle du travail, ainsi que des contrats passés dans les entreprises ou les branches entre les partenaires sociaux sur deux ou trois ans, affectant une partie du surplus disponible à la progression des salaires, une autre à l'embauche, une dernière enfin à la baisse de la durée du travail. Tels devraient être, en résumé, les axes principaux d'une politique économique de croissance durable et d'emploi.

M. Jean-Claude Thomas. Que du blabla !

M. Yvon Jacob. Le vide absolu !

M. Christian Bergelin. Que du baratin !

M. Laurent Fabius. Un changement de politique de la protection sociale s'impose aussi à partir du constat actuel, car votre politique multiplie les déficits et augmente en fait la précarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En novembre dernier, monsieur le Premier ministre, vous vous étiez engagé devant cette assemblée, qui s'en souvient, à ce que le déficit 1996 de la sécurité sociale soit ramené à 17 milliards : il sera de plus de 50 milliards.

M. Claude Bartolone. Eh oui !

M. Bernard Accoyer. Evidemment, quand on ne fait pas les comptes, c'est plus simple !

M. Laurent Fabius. Vous nous aviez annoncé que ce déficit ferait place en 1997 à un excédent : le déficit sera à nouveau de près de 50 milliards.

M. Didier Boulaud. Eh oui !

M. Laurent Fabius. Ces nouveaux déficits, malgré les cotisations supplémentaires que vous avez décidées, ne sont aujourd'hui pas financés. Certes, vous avez engagé une réforme en matière d'assurance maladie, reprenant d'ailleurs sur plusieurs points des propositions qui avaient été les nôtres et qu'à l'époque vous aviez combattues.

M. Claude Bartolone. Eh oui !

M. Laurent Fabius. Pour être objectif, je crois qu'un changement culturel est en route en ce domaine et qu'il peut à terme donner certains résultats. A condition, et vous ne le faites malheureusement pas, que l'on ne se contente pas d'une politique de l'assurance maladie, mais qu'on engage une véritable politique de la santé faisant appel à la prévention, réformant les hôpitaux et plaçant le médecin généraliste au centre du système de soins. Pour le moment, vous vous y refusez.

M. le Premier ministre. C'est faux !

M. Laurent Fabius. Vos prévisions sont en échec et le prochain débat sur le financement de la protection sociale le montrera. Après les mouvements de la fin de l'an der-

nier, vous n'évoquez plus guère les questions de retraite. Ou plutôt, vous mettez en avant la solution prétendument miraculeuse de la capitalisation qui, d'une part, ne résoudrait pas les problèmes à l'horizon où ils se posent et, d'autre part, amputerait la consommation, installerait une grande fragilité liée aux variations de la Bourse, tout en risquant de porter atteinte à la répartition qui, pour nous, doit rester le fondement de la protection des retraites. Dans ce domaine, il y aura, parce qu'elles n'ont pas été faites, des réformes à mener...

M. Jean-Yves Chamard. Lesquelles ?

M. Laurent Fabius. ... et il y faudra une concertation étroite. Vous pratiquez dans ce domaine par imposition. Mais, faute là aussi de croissance, vous vous condamnez à échouer.

Vous invoquez, bien sûr, le fameux héritage...

M. Jean-Claude Thomas. Que oui !

M. Charles Miossec. Et comment !

M. Laurent Fabius. ... notamment en matière de la sécurité sociale. Je vous rappellerai, sans risque d'être contesté, que le déficit moyen de 1990 à 1993, sous la gauche, était d'environ 10 milliards par an. Depuis trois ans et demi que votre majorité est là, il est de 50 milliards par an. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) De grâce, ne reportez pas sur d'autres ce qui relève directement de vos choix !

M. Claude Bartolone. Très bien !

M. Laurent Fabius. Quant à l'héritage, dont a parlé avec modération et nuance le président Péricard,...

M. Claude Bartolone. Modération coutumière chez lui ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Laurent Fabius. ... s'agissant des entreprises publiques, vous oubliez quelques faits, incontestables eux aussi et que je veux rappeler. La BNP, après qu'elle a été conduite sous les gouvernements de gauche, et que vous avez privatisée en septembre 1993, a permis à l'Etat d'empocher 28 milliards de francs.

M. Claude Bartolone. Eh oui !

M. Laurent Fabius. Rhône-Poulenc, nationalisée pour 2,7 milliards alors qu'elle était malade, a été revendue onze ans plus tard, en 1993, 15 milliards. Quant à France Télécom, qui a été réformée avec succès par la gauche, vous en escomptez aujourd'hui des rentrées énormes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Voilà, c'est aussi cela l'héritage sans oublier la décentralisation, que vous aviez refusée, le plan Université 2000, ou encore la fin de l'inflation.

Mais j'en reviens à la période actuelle. Jamais le chiffre du chômage n'a été aussi élevé qu'aujourd'hui.

M. Jean-Claude Thomas. La faute à qui ?

M. Laurent Fabius. Jamais les prélèvements obligatoires n'ont été aussi élevés. En 1998, au moment prévu pour les élections législatives, la dette publique de la France sera d'environ 4 000 milliards, mais elle était seulement de moitié à votre arrivée au pouvoir, en 1993.

M. Jean-Claude Thomas. On paie vos dettes !

M. Laurent Fabius. En réalité, je crains que l'héritage qui posera vraiment problème, ne soit celui que vous laisserez en partant ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Toutes les critiques qu'appelle votre politique seront bien sûr reprises par les uns et les autres lors de l'examen du budget et de la loi sur le financement de la protection sociale. Vous nous avez parlé de la réduction du déficit budgétaire, mais chacun constate que la réduction est assez faible et souvent obtenue par des moyens artificiels.

M. Jean-Claude Thomas. C'est mieux que s'il avait augmenté !

M. Laurent Fabius. Chacun constate aussi que, malgré la prétendue réduction opérée, les prélèvements obligatoires resteront l'an prochain à leur niveau record, notamment pour les familles modestes et moyennes. La justice fiscale ou sociale ne trouvera pas son compte. L'amputation de certains moyens du service public, en particulier dans l'éducation nationale, amplifiera encore l'inégalité. Et, puisque dans les questions d'actualité M. Bayrou a cru bon de rappeler des chiffres, je soulignerai, pour que les choses soient claires, que 2 000 suppressions de postes sont prévues dans son projet de budget, alors que dans les budgets de 1984 et 1985 auxquels il a fait allusion – je le renvoie aux « bleus » pour l'enseignement scolaire – les créations nettes de personnels étaient de 1 348 postes en 1984 et de 1 680 en 1985. Le débat est légitime, mais de grâce qu'on ne traficote pas les chiffres ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quant au logement, notamment le logement social, je souhaite rendre chacun attentif au fait que, si les projets proposés sont mis à exécution, une véritable catastrophe s'annonce dans nos communes.

M. Jean-Pierre Balligand. Ce sera la Berezina !

M. Laurent Fabius. Dans votre discours, vous avez évoqué le droit au logement. Voilà les faits : les crédits de réhabilitation PALULOS qui concernaient 200 000 logements en 1992 sont désormais descendus à 70 000 ; l'aide personnalisée au logement, pour la troisième année consécutive, n'est pas actualisée ; le Crédit foncier est menacé ; le livret A risque d'être banalisé ; les PLA sont supprimés ; l'application des surloyers entraîne toute une série d'effets pervers ; les crédits de réhabilitation au privé vont baisser de 10 % ; les PLA très sociaux risquent de n'être financés que par appel à nos collectivités locales.

Au total, le budget du logement pour l'an prochain n'est assuré que grâce à un appel de 14 milliards de francs sur les crédits du 1 % logement, c'est-à-dire, je vous y rends attentifs, mes chers collègues, à l'utilisation par anticipation des ressources des deux années à venir. A partir de 1999, donc, plus de ressources : on les aura dépensées par avance. Dans un domaine aussi essentiel pour notre économie et notre société, dans un domaine qui génère des emplois et du bien-être, alors que l'investissement urbain devrait être une priorité, vous vous apprêtez, je le crains, à beaucoup casser. Le mouvement HLM s'insurge légitimement contre ce désengagement massif de l'Etat. Nous sommes – je le dis clairement – en totale opposition avec ces orientations. Nous redonnerons priorité au logement, dont certains mécanismes doivent être, bien sûr, réformés, mais dans le but de renforcer et non de casser ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il faut enfin changer de politique européenne ou plutôt, monsieur le Premier ministre, adopter clairement, et s'y tenir, une politique européenne, car les faits, là aussi, sont inquiétants.

Beaucoup d'événements dans l'actualité internationale sollicitent notre attention. Vous n'avez pu les retenir tous, et c'est bien normal, je ne pourrai pas le faire non

plus. Je mentionnerai seulement à regret, comme je l'imagine chacune et chacun d'entre nous ici, l'absence de l'Europe dans le règlement indispensable de la nouvelle et grave crise entre les Palestiniens et Israël. Je soulignerai surtout l'opération de dupes qui semble se confirmer de la part des Etats-Unis d'Amérique envers notre pays au sein de l'OTAN comme nous vous en avons prévenus.

Mais j'insisterai essentiellement sur l'Union européenne. Nous savons, mesdames et messieurs les députés, que le calendrier prévisionnel de l'Union est très tendu : 1997, fin de la conférence intergouvernementale ; 1998, décision sur les participants à la monnaie unique et début de la négociation d'élargissement de l'Union à de nouveaux pays ; 1999, démarrage de l'euro et examen des perspectives financières de l'Union.

Or nous avons le sentiment que rien n'avance ou plutôt que tout avance de guingois, et que, dans bien des domaines, les positions allemandes semblent systématiquement l'emporter sur ce que devrait être l'approche française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous l'avons constaté tout récemment dans le domaine monétaire où les derniers accords de Dublin ne sont, je le dis clairement, pas acceptables en l'état.

M. Pierre Lellouche. Qui a signé le traité de Maastricht ?

M. Laurent Fabius. Une réorientation de notre politique européenne devra passer par trois choix précis, qui supposent des discussions de fond avec nos partenaires, notamment nos amis allemands.

Premièrement, en ce qui concerne la conférence intergouvernementale, nous devons au minimum parvenir à l'adoption d'une règle de la majorité à la place de l'unanimité ; à une présidence du conseil des ministres qui puisse, y compris après l'élargissement, être efficace (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) ; à l'intégration explicite de l'emploi, du social et du service public comme objectifs ou éléments majeurs de la construction européenne. Deuxièmement, un autre choix prioritaire concerne l'euro. Nous voulons que l'Europe se construise et favorise l'emploi.

M. Yves Nicolin. Y a qu'à, y a qu'à !

M. Laurent Fabius. Nous voulons un système monétaire international équilibré et la fin des dévaluations compétitives intra-européennes. Nous voulons un vrai marché unique. Pour toutes ces raisons, nous sommes favorables à une monnaie unique.

M. Yvon Jacob. Pourquoi avez-vous laissé faire ?

M. Laurent Fabius. Mais nous n'acceptons pas que la future banque centrale européenne puisse fixer toutes les règles en matière monétaire sans qu'elle agisse. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. C'est vous qui l'avez voulu ainsi !

M. Laurent Fabius. ... comme le prévoit d'ailleurs l'article 109 du traité, dans le cadre d'orientations qu'il revient au pouvoir politique de fixer. Que cela vous gêne ou non, c'est le traité et c'est lui qu'il faut appliquer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Myard. Vous contestez des dispositions que vous avez fait voter ! C'est vous Maastricht ! Avez-vous donc changé d'avis, monsieur Fabius ?

M. le président. Un peu de calme ! Laissez Fabius s'exprimer.

M. Laurent Fabius. C'est ce que nous appelons depuis déjà longtemps le gouvernement économique de l'Union. Il semble que vous l'ayez perdu en chemin. De même, il conviendra que la situation des différents pays d'Europe soit clarifiée : il serait bon, dès lors que leurs efforts sont suffisants, que l'Espagne et l'Italie puissent se joindre dès le début au processus.

M. Pierre Lellouche. Tout à fait !

M. Laurent Fabius. Nous voulons également qu'il soit clair que l'euro s'accompagnera d'une volonté de rééquilibrage des parités entre la monnaie américaine aujourd'hui sous-évaluée et les monnaies européennes. Ne peut-on espérer et même demander clairement que, à terme, dans le cadre d'une vraie parité entre les Etats-Unis et l'Europe, un dollar vaille un euro ? (« Très bien » sur les bancs du groupe socialiste.) Notre économie, notre budget doivent être gérés sérieusement. Pour autant, la monnaie est au service de l'économie et non l'inverse.

Quant au troisième et dernier point, l'élargissement de l'Union, il n'est pas raisonnable de laisser entendre qu'il pourrait avoir lieu très rapidement quels que soient les résultats de la conférence intergouvernementale.

M. Pierre Lellouche. Quelle est votre politique ?

M. Laurent Fabius. L'élargissement devra intervenir après l'approfondissement et à condition que cet approfondissement lui-même soit satisfaisant. Nous ne voulons pas que l'Europe à venir soit celle des anti-Européens.

M. Martin Malvy. Très bien !

M. Laurent Fabius. Ces orientations et ces propositions dans trois domaines essentiels montrent qu'il existe, contrairement à ce qui est parfois prétendu, des marges de manœuvre.

M. Richard Cazenave. On n'a rien entendu !

M. Laurent Fabius. Bien sûr, les contraintes sont fortes et il serait absurde de les nier. Mais non moins dangereux serait de considérer que les pouvoirs nationaux, notamment le nôtre, n'ont plus aucune marge de manœuvre. Il existe des marges d'action, il existe des espaces pour la volonté. Nous ne pensons pas que les ajustements doivent s'opérer par la seule politique de l'offre ; nous ne croyons pas que, pour espérer davantage d'emplois, il faille choisir la logique du toujours moins – moins de croissance, moins de demande, moins de salaires, moins de retraites, moins de logements, moins de professeurs, moins d'infirmières. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)

Nous choisissons de prendre en compte les besoins exprimés, d'encadrer le marché là où il faut l'encadrer et de redistribuer : solidarité et puissance, oui, mais puissance par la solidarité.

Dans ces conditions, monsieur le Premier ministre, on comprendra que nous ne puissions pas vous accorder notre confiance. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La France doit se mobiliser, répétez-vous souvent et avec vous le Président de la République. Fort bien ! Mais on ne mobilise pas un peuple avec le froid des mots et le choc des impôts ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

On mobilise avec un dessein pour l'Europe et pour la France. On mobilise avec un objectif pour chacun. On mobilise en montrant, par des réformes concrètes, que le social n'est pas le solde de l'économie mais que la réduction des inégalités peut nourrir le développement. On mobilise non par l'arrogance mais en discutant, en écoutant, en décidant, en entraînant. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous sentons bien que partout monte la demande d'un changement de politique.

M. Jean-Claude Thomas. Sûrement pas la vôtre !

M. Laurent Fabius. Je ne ferai l'injure à aucun des parlementaires de la majorité actuelle de considérer qu'il va voter la confiance à ce gouvernement tout en croyant à une politique différente de la sienne. C'est d'ailleurs – et je terminerai par là – l'un des seuls mérites de cet engagement de responsabilité.

Certes, ce débat ne changera malheureusement rien à votre politique, mais il confirmera que, du côté droit de l'Assemblée, il n'existe pas d'alternative sur le fond. Nous savons que la France a besoin d'un changement de politique.

M. Jean-Claude Thomas. Pas avec vous !

M. Jean-Louis Goasduff. De votre côté, c'est la ruine !

M. Laurent Fabius. Tout le monde saura désormais que, pour changer de politique, il faut changer de majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste – Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je dispose du temps de parole du groupe République et Liberté. Chacun connaît le caractère atypique de la composition de ce groupe. C'est pourquoi je me dois de préciser, en propos liminaire, que mon intervention n'engage pas la totalité des membres de ce groupe.

Je tiens aussi à dire, monsieur le Premier ministre, que rien dans mes propos ne visera votre personne. Je la respecte et je sais, à l'occasion, reconnaître votre attachement aux valeurs républicaines. Lorsque vous exprimiez la détermination du Gouvernement à rétablir l'Etat de droit en Corse, je vous ai, dans ce domaine précis de votre action, apporté un soutien sur lequel je n'ai pas lieu de revenir. J'apprécie, par ailleurs, l'honnêteté avec laquelle vous avez écarté toute espèce de compromis avec le Front national. Mais, aujourd'hui, vous demandez à la représentation nationale un vote de confiance pour continuer strictement la politique économique, sociale, culturelle que vous appliquez depuis trois ans et dont les résultats sont, à présent, assez clairs pour que chacun puisse se déterminer en conscience sur le fait qu'il faut continuer ou, alors, changer de politique.

J'ai dit « trois ans » – ce n'est pas un hasard – parce que cette politique est, dans ses grandes lignes, et malgré les illusions de la campagne présidentielle du candidat Jacques Chirac, la même que celle de M. Edouard Balladur. Allons plus loin : nul ne doute que votre majorité va voter massivement cette confiance. Nous avons vu tout à l'heure des manifestations d'unité fort enthousiastes.

Et pourtant, quand on songe à toutes les critiques que cette majorité vous adresse dans les coulisses, aux alarmes que votre politique suscite en ses rangs, au point que le Président de la République s'est cru tenu de faire un rappel à l'ordre, on s'interroge en constatant que cette majorité va voter massivement sa confiance pour appliquer la même politique !

On voit bien, dès lors, que la majorité n'est pas dans un débat sur la politique, mais dans les délicieuses querelles de clans et de personnes qui, au travers de ces trois années et par dessus l'élection présidentielle, n'ont cessé de l'occuper et l'occuperont quelque temps encore. Et chacun de supputer à quel moment il conviendra de changer le chef du gouvernement pour donner au pays un frisson d'espoir dans un changement au seuil des élections législatives : pas trop tôt, car l'illusion ne tiendrait pas la distance et pas trop tard, pour des raisons évidentes.

Alors que le pays souffre, que le chômage s'approfondit, que tous les indicateurs sociaux sont au rouge, de tels calculs sont un peu dérisoires et le débat que le pays attend aujourd'hui se situe entre la politique menée, avec l'accord de toute la majorité sans exception, et celle dont la France aurait besoin.

Monsieur le Premier ministre, vous savez que les choses vont mal et que le cœur des problèmes que nous rencontrons, c'est le chômage. Tout en découle, y compris le racisme, la montée de l'intolérance ou de l'irrationnel. Les discours incantatoires sur les vertus de la rigueur budgétaire ou monétaire ne passent plus et les commandes ne répondent plus. Selon vous encore un petit effort, encore un petit tour de vis sur la protection sociale, encore un petit tour de vis sur les dépenses de l'Etat et, enfin, le cercle vertueux va s'enclencher !

Les commandes ne répondent plus hélas ! Annonce-t-on une inflation particulièrement faible et le franc est attaqué. On taille dans les dépenses budgétaires – même en matière de logements ; il faut avoir le moral ! – sans que cela ait le moindre effet sur les déficits, car les recettes diminuent plus encore. On est dans le paradoxe et, surtout, on va dans le mur ! Pourtant on dit que tout est très bien et qu'il faut continuer !

Monsieur le Premier ministre, avec vos amis, vous n'avez pas eu de mots assez durs pour stigmatiser l'héritage que vous receviez quand vous avez pris le pouvoir en 1993. Cela pouvait justifier que vous ne puissiez pas promettre une amélioration instantanée. Soit, mais, trois ans et demi après, on cherche vainement sur quel point la situation ne s'est pas aggravée. Et je n'aurai ni la cruauté ni le temps ici de reprendre l'inventaire.

Il est vrai que nous avons voulu un franc fort, une inflation faible, une parité stable entre le franc et le mark – toutes choses propices à la construction européenne – une Europe qui aillè précisément à l'encontre de la vaste zone de libre-échange à laquelle certains voudraient la réduire. Seule une Europe capable d'exprimer une volonté politique, assise démocratiquement et non pas technocratiquement, pourra imposer, face au monde des marchands et des spéculateurs, la puissance économique, certes, mais également sociale, diplomatique, géopolitique dont la planète a besoin.

Mais, malgré les difficultés que nous connaissons, je reste convaincu de la nécessité de l'union monétaire, car un espace totalement ouvert comme l'est l'Europe ne peut avoir plusieurs monnaies, sauf à devenir le paradis des spéculateurs et à s'interdire de peser sur le marché mondial.

Nous avons maîtrisé l'inflation, consolidé le franc. Sans doute avons-nous omis, de bonne foi, de tirer les conséquences de la réunification allemande. Soit, mais il ne faut pas que le couple franco-allemand devienne un couple infernal. Or, d'une certaine manière, il le devient !

D'exercice de rigueur en exercice de rigueur, voilà le franc et le mark surévalués de 15 à 20 % par rapport au dollar. Dans ces conditions, la productivité française a beau être remarquable, il est impossible d'être compétitif ou de le rester, sauf en pesant sur les salaires et en précarisant l'emploi. Résultat : la consommation baisse. Certes, l'inflation diminue encore, mais à ce niveau-là, cela nous fait « une belle jambe » ! L'économie tend vers l'anémie et les commandes de l'appareil ne répondent plus ou, pis encore, elles répondent à contresens et chacun connaît les dégâts sociaux que cela provoque.

Qu'importe ! Tout va très bien et il faut surtout maintenir le cap. Quelle étrange obstination ! J'admets que, dans une certaine mesure, il faille rechercher une démarche coordonnée entre la République fédérale et la France. On ne raconte pas toujours ce qui se dit en pareil cas, mais M. Kohl et M. Chirac ont bien dû en parler. L'Allemagne commence à souffrir elle aussi de problèmes sociaux. Elle pourrait tout de même entendre qu'il ne servirait à rien que les deux locomotives de l'Europe arrivent épuisées à l'échéance de 1999. Elle devrait aussi comprendre que, au besoin, la France pourrait se préoccuper de son propre intérêt.

J'ignore ce qui s'est dit entre M. Kohl et M. Chirac, mais le message que nous nous apprêtons à envoyer aujourd'hui, c'est que tout va bien et qu'il ne faut surtout rien changer. La Bundesbank peut continuer à dormir sur ses deux oreilles.

Mes chers collègues, nous sommes donc bien en droit de nous interroger sur cette persistance dans une ligne qui crée une situation économique et sociale grave, une situation qui, au nom de la construction européenne, est en train de diaboliser l'Europe aux yeux de nos concitoyens, ce qui est fort dommage. Mes amis radicaux-socialistes et moi-même ne sommes pas de ceux qui crient à tout propos et hors de propos haro sur Maastricht. Pourtant, en définitive, on va renforcer leurs rangs.

Pourquoi cette obstination franco-allemande ? Et si ce sont nos voisins qui s'accrochent, en l'occurrence, pourquoi cette docilité française alors que rien ne la justifie ? Les deux monnaies sont fortes et même trop fortes ; notre commerce extérieur n'a jamais dégagé de tels excédents ; nos entreprises ont un taux d'autofinancement sans précédent dans notre pays et nous savons aussi – Laurent Fabius vient de l'évoquer – qu'il existe encore des marges de négociation et que les critères de convergence seront réévalués de manière à définir une direction plutôt que des valeurs absolues.

Pourquoi cette obstination ? On ne m'empêchera pas de penser que, au-delà du Rhin – et ce n'est pas mon affaire – mais également de ce côté-ci – et cela me gêne davantage – pour l'idéologie majoritaire, la situation actuelle sert admirablement, au-delà des souffrances et des périls, le grand dessein de transformation de la société. Je veux parler de la grande réforme chère aux ultra-libéraux, celle qui rapprochera notre pays du modèle anglo-saxon. On ne peut même pas taxer ces derniers d'hypocrisie, car leur projet est clairement affiché. Et tout s'ordonne de manière merveilleuse. Qu'on en juge.

Il s'agit d'abord de rendre parfaitement fluide le marché du travail, de faire du travail une matière soumise, comme n'importe quelle autre, aux lois de l'offre et de la demande, je dirais plutôt à la loi de la jungle.

Ainsi, le chômage pèse sur les rapports de force, amène à accepter la précarité. Foin de statuts, foin de conventions collectives, de droit du travail ; tout baigne et, sur ce point, le but est en vue.

Il s'agit ensuite de réduire l'Etat, de réduire le secteur public. La contrainte budgétaire vient à point nommé pour pousser aux privatisations, pour réduire le service public, dont il me paraît utile de rappeler qu'il ne concerne pas uniquement les communications ou les transports mais qu'il commence avec l'éducation nationale ou la justice. Là aussi, les choses vont bon train. Encore un effort ! Les progrès réalisés maintenant seront autant d'acquis irréversibles, ce qui justifie bien quelques souffrances et quelques risques.

Il me revient à l'esprit cette scène d'un film, *La fureur de vivre*, dans laquelle des jeunes gens fonçaient, chacun au volant d'une voiture, vers le bord d'une falaise. Le vainqueur était celui qui sautait le plus tard. Cela est dangereux et il faut être motivé. Vos ultra-libéraux, monsieur le Premier ministre, le sont certainement, mais que pensent ceux qui se réclament du général de Gaulle, lequel avait, à sa manière, la fibre sociale et, surtout, une idée exigeante de l'Etat et du service public ?

M. Richard Cazenave. On est loin de l'ultra-libéralisme !

M. Emile Zuccarelli. Eh oui, on peut se poser la question.

A partir d'un certain moment, l'Europe a bon dos. Que faisons-nous dans notre jardin, avec notre marge de manœuvre, pour lutter contre les effets négatifs des contraintes extérieures ? Ou alors, les aggravons-nous ?

Après tout, rien dans les directives européennes ne vous obligeait à faire autant de zèle au moment de leur application, par exemple, au domaine des télécommunications. Rien ne vous obligeait à surenchérir sur l'ouverture sans frein du marché.

Certains propos ministériels – je pense à M. Borotra –, avaient pu nous laisser espérer une défense plus ferme de nos spécificités. Rien ne nous a été épargné : un service public croupion, la fin de la péréquation pour les entreprises, les transferts de pouvoirs de régulation de l'Etat à des organismes sans légitimité véritable et, pour faire bonne mesure, la privatisation annoncée de l'opérateur public.

Dans le domaine budgétaire, même en raisonnant sur un niveau fixe de déficit, est-il concevable de continuer à dépenser autant – 120 ou 150 milliards selon les calculs – dans des incitations à l'embauche via les entreprises ? Une aide à l'entreprise, on le sait très bien, peut lui éviter de couler si sa situation est critique, mais, fort heureusement, la majorité des entreprises n'est pas en situation critique. En revanche, on sait très bien aussi qu'une mesure d'incitation n'a jamais conduit une entreprise à faire une seule embauche au-delà de ses stricts besoins.

Une remise en cause de ces aides semble s'annoncer, ça ou là. J'ai entendu parler de remise à plat, mais, dans votre projet de loi de finances, les amputations concernent surtout des secteurs créateurs d'emplois, répondant à des besoins immenses comme le logement, l'éducation ou la culture. Où est la logique dans tout cela ?

Votre politique a un effet pervers supplémentaire. Ce

rabougrissement de l'activité, avec son cortège de CDD, de temps partiels, de petits boulots, instille dans l'opinion l'idée que notre époque marquerait une sorte de saturation des besoins. Le travail, l'emploi plutôt, deviendrait une denrée limitée, progressivement plus rare, et il serait nécessaire de la partager dans un esprit de solidarité. Et nous voilà sur le thème de la réduction du temps de travail où l'on mélange allègrement tout : d'une part, ce que j'appelle la réduction liée au progrès social par laquelle une société, la nôtre, décide librement de consacrer une part des gains de productivité à se donner un peu plus de loisirs – c'est bien ; cela s'est fait au cours de l'histoire et doit être envisagé à l'heure actuelle – ; et, d'autre part, la réduction pour « partager » l'emploi, plus massive mais dont chacun sait qu'elle sera une grande déception en termes de créations d'emplois.

Va-t-on aller dire, par exemple, à tous les sans-logis ou les mal-logés de France, qui sont aussi, bien souvent, des chômeurs, que les besoins sont saturés, alors qu'on n'a pas su, simplement, mobiliser les ressources financières et humaines pour leur construire un logement et, accessoirement, leur donner du travail ?

Vous le savez, monsieur le Premier ministre, il est urgent de relancer la consommation. Une baisse des taux d'intérêt serait bienvenue, et elle est parfaitement possible et orthodoxe compte tenu du niveau d'inflation. Mais il faut avant tout augmenter le pouvoir d'achat des ménages.

Vous prétendez le faire par la voie fiscale, et l'on a parlé du cadeau de 25 milliards que vous feriez aux contribuables en 1997. Cela ne trompera personne puisque vous avez augmenté la pression fiscale sur ces mêmes ménages de 120 milliards les années précédentes, et, selon les chiffres de votre propre majorité, vous allez réduire l'augmentation de 25 milliards en 1997 et de 75 milliards d'ici à cinq ans. Et cela, sans parler des augmentations de taxes indirectes qui touchent les moins fortunés, eux que la réduction d'impôt direct ne soulagera pas.

Qu'est devenue la grande réforme clarificatrice promise par le Président de la République au cours de sa campagne électorale ?

Qu'est devenu le nécessaire rééquilibrage de la fiscalité des revenus de travail et de ceux du capital ?

Qu'est devenue la refonte de la fiscalité locale ?

Poser ces questions, c'est déjà, hélas ! un peu y répondre.

En réalité, monsieur le Premier ministre, vous ne coupez pas à une augmentation des salaires pour relancer la machine économique. D'aucuns diront que cela ne se décrète pas automatiquement, autoritairement. Mais cela revient à poser la question du dialogue social dans ce pays.

Le dialogue tripartite Etat-patronat-syndicats, qui a fonctionné vaillamment pendant les Trente Glorieuses, qui a sanctionné Matignon en 1936, Grenelle en 1968, ce dialogue est en panne, et il appartient au Gouvernement de provoquer sa relance.

Il s'agit d'abord – premier objectif – de recréer, au-delà de l'efficacité économique, un lien de justice entre les gains de productivité et la hausse des salaires, car actuellement, vous le savez bien, cela ne fonctionne pas ainsi.

Ensuite, ce dialogue, qui doit être conduit à tous les niveaux – des confédérations, des branches, des entreprises – pourrait permettre de mettre en œuvre la réduc-

tion du temps de travail du type que je qualifiais précédemment de conquête sociale, au plus près de la réorganisation du travail qui s'ensuivrait.

Cette négociation est une urgente nécessité. Je vous incite à l'initier. Mais il ne servirait à rien d'augmenter contractuellement les salaires si, dans le même temps, la précarité continue de croître dans les faits et dans les appréhensions de nos concitoyens.

Là aussi, des révisions sont nécessaires. Je pense en particulier à l'usage scandaleux qui est fait du droit de licenciement depuis la suppression de l'autorisation préalable. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*) Il est clair que l'assouplissement apporté alors, qui prétendait faire en sorte que la médecine d'urgence, parfois nécessaire, n'arrive pas trop tard, est utilisé à l'heure actuelle comme la médecine de confort que nous n'avons jamais voulue. La main-d'œuvre ne saurait être, dans notre pays, la variable d'ajustement ordinaire des entreprises.

Lorsqu'une entreprise saine licencie 500 personnes à Rennes, par exemple, pour en embaucher 500 à Metz pour la seule commodité de son organisation, cela fait au total 500 familles dans le drame, mais en plus 1 000 personnes précarisées moralement.

M. Maurice Depaix. Très bien !

M. Emile Zuccarelli. Car les 500 nouveaux embauchés savent désormais à quoi s'en tenir et à quoi s'attendre.

Je dis que, sans revenir forcément à la législation d'avant 1986, la situation actuelle n'est pas tolérable. Il vous revient, monsieur le Premier ministre, par la voie contractuelle, comme je l'ai évoqué, et, si nécessaire, par la voie législative, d'y porter remède.

Voilà, monsieur le Premier ministre, sans être exhaustif, dans le temps qui m'était imparti, quelques éléments d'un changement de politique auquel, semble-t-il, vous n'êtes pas préparé. Car une autre politique économique, fiscale et sociale est possible. Elle est même nécessaire et urgente, mes chers collègues.

Nous sommes nombreux, ici et dans le pays, à mal appréhender les motifs qui vous ont conduit à engager la responsabilité de votre gouvernement sur une politique qui n'a pas varié. Est-ce pour engager un vrai débat avec la représentation nationale ? J'ai du mal à le croire quand je vous entends dire en préalable qu'il ne faut rien changer.

Ne serait-ce pas plutôt pour faire taire les voix discordantes de votre majorité, « les grandes gueules » comme vous les appelez ? Pour ma part, avec mes amis radicaux-socialistes, nous combattons votre politique fiscale et sociale et – vous l'avez compris – je voterai contre la confiance. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'apporterai brièvement quelques éléments de réponse ou quelques commentaires après les interventions des orateurs des groupes qui viennent de se succéder.

Sans volonté d'agresser qui que ce soit, je relèverai d'abord quelques inexactitudes ou quelques déformations de la vérité. Je prendrai deux exemples.

Première inexactitude : selon M. Zuccarelli, il y a une baisse de la consommation. Je sais bien que cette idée a la peau dure, mais elle est contredite par tous les chiffres.

Il n'y a pas eu en 1995 et il n'y a pas en 1996 de baisse de la consommation. Je ne veux pas dire par là qu'il ne faille la stimuler, la développer, l'encourager, mais ne partons pas sur des prémisses fausses.

Deuxième inexactitude – je n'en dirai pas plus – : M. Fabius affirme qu'on va supprimer les PLA. Comment peut-on présenter ainsi les choses quand on veut être honnête intellectuellement ? On supprime des subventions qu'on remplace par une déduction fiscale de même ampleur, mais qui, elle, ne sera pas contingentée. C'est donc un progrès en ce qui concerne le financement du logement social par rapport au dispositif précédent qui, lui, était contingenté. Voilà une vérité qu'il était utile de rétablir.

J'ai ensuite été frappé par quelques manifestations tout à fait extraordinaires d'amnésie dans les discours de l'opposition.

Je prendrai deux exemples.

M. Bocquet a dit : « Vous laissez s'envoler la charge de la dette. » J'avoue que les bras m'en tombent ! Faudrait-il décréter que nous ne payons plus les dettes contractées par nos prédécesseurs ?

M. Jean-Claude Lefort. Et les vôtres !

M. le Premier ministre. Ce serait alors la faillite du crédit de l'Etat. Quand on a emprunté tant et tant pendant des années, il faut bien aujourd'hui rembourser et cela explique la forte progression de la charge de la dette ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Autre accès d'amnésie : M. Fabius nous dit qu'on étrangle aujourd'hui les collectivités locales.

J'ai consulté avec attention le rapport du comité d'évaluation des charges – j'ai été le premier à le réunir –, élaboré par le sénateur Girod. On y apprend que, de 1989 à 1994, les transferts ont été plus rapides pour les charges que pour les ressources. En revanche, parlant sous le contrôle de Dominique Perben, lorsque le comité des finances locales, dont on connaît la composition très diversifiée, a examiné la mise en œuvre du pacte de stabilité avec les collectivités locales que nous avons mis en œuvre depuis 1995, les choses se sont bien passées. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il a rendu un avis plutôt positif.

J'ai enfin été frappé par l'irréalisme, voire le surréalisme de certaines propositions.

M. Fabius ne m'en voudra pas si je caricature un peu sa pensée, mais si peu ! Si j'ai bien compris, dans l'hypothèse qu'il considère comme probable et même prochaine de son retour au pouvoir, son premier acte de gouvernement serait vraisemblablement la publication au *Journal officiel* d'un décret constitué de deux articles.

Premier article : la croissance est portée à 3,5 % à partir de demain.

Deuxième article : la parité du dollar et de l'euro est assurée : un euro égale un dollar. (*Rires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le monde a changé ! Il ne suffit pas de décréter la croissance ou les parités. Nous sommes dans un monde ouvert. Je ne vais pas vous reparler de la mondialisation ; vous avez tout cela en tête. Je n'ai rien entendu dans les propos qui ont été tenus qui donne corps de quelque manière que ce soit à ce qu'on appelle parfois une autre politique, sinon les vieilles recettes des années 80 qui ont fait leurs preuves !

Je tiens aussi à répondre à M. Fabius sur deux points importants de son intervention, que je n'ai pas évoqués parce que je n'avais pas du tout la prétention d'être exhaustif, qui concernent, d'une part, la politique étrangère et, d'autre part, la politique européenne.

Vous avez dit, monsieur le Premier ministre, que la France était absente du règlement de paix au Proche-Orient. Était-elle présente à Madrid lorsque le Président Mitterrand conduisait la diplomatie française ? Je crois que, de ce point de vue, nous avons progressé depuis un an et demi. J'en prends un seul exemple : à l'occasion du conflit israélo-libanais, la France a été présente et, aujourd'hui, elle siège dans le comité de suivi de ces accords, ce qui prouve le retour de notre présence au Proche-Orient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Quant à la politique européenne, si je vous ai bien compris, vous considérez que la France est à la remorque de l'Allemagne. Il me semble que cela témoigne d'une certaine déconnexion par rapport à la réalité, en particulier pour tout ce qui concerne la préparation de la conférence intergouvernementale. Grâce à beaucoup de discussions, grâce évidemment à des avancées mutuelles – c'est cela la négociation ! –, je crois pouvoir dire que nous avons amené nos amis allemands sur bien des points dans notre terrain, ne serait-ce que pour la politique extérieure et de sécurité commune, pour ne pas évoquer d'autres sujets.

Quant à Dublin, vous avez dit que le résultat était scandaleux. Je considère, pour ma part, que, pour la première fois depuis bien longtemps et grâce aux efforts patients de notre diplomatie, nous sommes enfin arrivés à faire accepter l'idée que l'euro ne pourra pas fonctionner dans un marché unique s'il n'y a pas, en même temps, un système monétaire européen *bis* qui fixe des règles du jeu avec les monnaies qui ne sont pas dans l'euro. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est un grand succès de la diplomatie française qu'il faudra, bien entendu, confirmer et conforter.

M'adressant maintenant rapidement aux orateurs de la majorité, je tiens à leur dire toute ma gratitude pour leur oui clair, immédiat...

M. Claude Bartolone. Massif !

M. le Premier ministre. ... et massif, et pour la manière dont ils l'ont dit.

J'avais souhaité – Michel Péricard l'a rappelé – que cette formalité n'en soit précisément pas une parce qu'un vote de confiance est un acte solennel qui engage la responsabilité des parlementaires. J'avais donc souhaité qu'au-delà du bulletin de vote, il y ait aussi une adhésion de l'esprit et du cœur. Eh bien, je l'ai sentie dans les interventions de Gilles de Robien et de Michel Péricard (« Ah ? » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.) et je les en remercie, comme j'en remercie l'ensemble des parlementaires de l'UDF et du RPR. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cette confiance que vous allez, j'en suis sûr, accorder au Gouvernement, (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)...

Vos murmures ne changent rien à ce que j'ai à dire ici !

M. Jean-Claude Lefort. Ce ne sont pas que des murures !

M. le Premier ministre. Ce vote de confiance qui, j'en suis sûr, sera acquis ce soir au Gouvernement...

M. Jean-Claude Lefort. Vous en êtes sûr ?

M. le Premier ministre. ... n'est pas un blanc-seing. Je le dis aux parlementaires de la majorité et à Gilles de Robien qui a rappelé que, sur l'essentiel et sur les grandes orientations, le groupe UDF adhère à la politique du Gouvernement, d'autant plus qu'elle est la sienne. En effet, beaucoup d'initiatives du groupe UDF nous ont été utiles au cours des mois passés.

Il a manifesté un certain désaccord sur deux projets. Je veux m'exprimer en toute clarté parce qu'il ne doit pas y avoir de non-dit entre le Gouvernement et sa majorité.

M. Jean-Claude Lefort. Vous auriez dû le dire avant !

M. le Premier ministre. J'ai indiqué que j'ouvrirai la concertation sur la modernisation de la vie politique parce que beaucoup d'entre vous l'ont demandé et parce que je crois que c'est une nécessité. Sur les modes de scrutin – je vise les élections législatives et les élections régionales – je n'ai pas *a priori* définitivement arrêté. Si ces consultations font apparaître une volonté majoritaire de ne changer le mode de scrutin ni pour aujourd'hui ni pour demain, ni pour 1998 ni pour plus tard, je ne passerai pas outre ; je veux simplement vous écouter. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Sur le mode de scrutin régional, j'ai été saisi, à plusieurs reprises, avec beaucoup d'insistance, et par l'UDF, de demandes de modifications. J'avais pour l'instant refermé le dossier parce que je ne voyais pas se dessiner de consensus. Mais, dans cette large concertation que je veux engager, si un consensus apparaît, on fera la réforme. Voilà très exactement ce que j'ai voulu dire et ce que je veux faire en ouvrant ce débat. Chacun prendra ses responsabilités. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le deuxième point de désaccord que j'ai perçu porte sur ce que j'ai appelé les améliorations législatives nous permettant de mettre un terme à certaines dérives racistes, antisémites et xénophobes.

Le Gouvernement considère qu'il y a une marge de manœuvre pour compléter les dispositions législatives. Là encore, nous vous ferons des propositions. Nous en discuterons.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. S'il ressort de la discussion qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages à faire cela, nous en tirerons les conséquences. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est le jeu normal de la discussion et de la démocratie. La confiance n'est pas le verrouillage. La confiance laisse un large champ de manœuvre à la discussion et à la concertation entre la majorité et le Gouvernement.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. Pour conclure, je dirai à Michel Péricard que j'aurais aimé – mais je l'aurais fait avec moins de talent que lui – dire ce qu'il a dit sur

l'héritage. Je n'y reviendrai pas. La façon dont vous avez tous réagi montre qu'on ne se défait pas facilement de cette tunique de Nessus.

Mme Martine David. Sectarisme !

M. le Premier ministre. J'ai également beaucoup apprécié cette constatation de Michel Péricard : « Aujourd'hui, tous les ingrédients pour une amélioration de la situation sont réunis ». Je le crois profondément. C'est le message que je veux faire passer ce soir. C'est difficile. C'est vrai, les résultats ne sont pas encore au rendez-vous. C'est vrai, nous n'avons pas encore atteint tous nos objectifs au bout de quelques mois. Mais je pense que se dessinent à l'horizon des indications qui montrent que 1997, comme je l'ai dit, sera une année d'amélioration.

Mme Martine David. Tout va bien dans le pays !

M. le Premier ministre. Non, tout ne va pas bien, je ne suis pas aveugle ! Mais tout ne va pas mal, madame. Allez un peu sur le terrain vous aussi, vous verrez que tout ne va pas mal ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Claude Bartolone. Par exemple à Bordeaux !

M. le Premier ministre. Je vais souvent à Bordeaux et je peux vous dire que tout n'y va pas mal, loin de là !

Mme Martine David. Allez sur le terrain et écoutez un peu !

M. le Premier ministre. Il nous faut aujourd'hui faire partager cette conviction.

Je terminerai simplement par un petit conseil. Je sens ici ou là une poussée d'arrogance formidable. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Certains s'imaginent que les élections législatives de 1998 sont jouées à leur profit. Le conseil est tout simple : ne vendez pas la peau de l'ours, la bête est encore bien vivante ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Le débat est clos.

Le Premier ministre ayant engagé la responsabilité du Gouvernement en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de sa déclaration de politique générale.

En application de l'article 65 du règlement, il doit être procédé par scrutin public à la tribune. Conformément à l'article 66, paragraphe II, le vote aura lieu, par appel nominal, au moyen de l'urne électronique placée sur la tribune.

Ceux qui sont d'avis d'approuver la déclaration remettront aux secrétaires un bulletin de couleur blanche, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin de couleur bleue et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin de couleur rouge.

Les titulaires d'une délégation de vote devront remettre aux secrétaires un bulletin au nom de leur délégué. J'insiste sur ce point : le vote du délégué doit être exprimé au moyen de son propre bulletin.

Je précise que les délégations de vote doivent avoir été enregistrées avant l'annonce du scrutin.

J'indique que, à l'issue du scrutin, les résultats seront comptabilisés immédiatement par l'urne électronique et qu'ils seront donc proclamés aussitôt après la clôture.

Mes chers collègues, pour tenter d'éviter les bousculades habituelles, je ne saurais trop inviter ceux dont le nom ne commence pas par la lettre qui va être tirée ou par la lettre qui la suit immédiatement, soit de bien vouloir rester à leur place, soit de quitter la salle.

Dans le même souci, chacun montera à la tribune à l'appel de son nom et non à l'appel du nom de son délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre B.*)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je rappelle que je mets aux voix l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans une heure, soit à dix-neuf heures trente-cinq.

(*Le scrutin est ouvert à dix-huit heures trente-cinq.*)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	568
Nombre de suffrages exprimés	564
Majorité absolue	283
Pour l'approbation	464
Contre	100

L'Assemblée a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 2 octobre 1996, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification de la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et la désertification, en particulier en Afrique (ensemble quatre annexes).

Ce projet de loi, n° 3007, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 2 octobre 1996, de M. René Beaumont, un rapport, n° 3002, fait au nom de la commission de la production et des échanges :

– sur la proposition de résolution (n° 2757) de M. Alain Le Vern et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les garanties assurées aux consommateurs aux divers stades de la production et de la commercialisation des denrées d'origine animale et végétale,

– sur la proposition de résolution (n° 2896) de M. Georges Sarre et plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête visant à établir les responsabilités dans la propagation de l'encéphalopathie spongiforme bovine en France.

J'ai reçu le 2 octobre 1996, de M. Michel Voisin, un rapport, n° 3003, fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi relatif aux mesures en faveur du personnel militaire dans le cadre de la professionnalisation des armées (n° 2979).

J'ai reçu, le 2 octobre 1996, de M. Bernard Saugey, un rapport, n° 3004, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de résolution de M. Jean-Pierre Pont tendant à constituer une commission d'enquête sur France 2 et France 3 (n° 2804).

J'ai reçu, le 2 octobre 1996, de M. Jean-François Mattei, un rapport, n° 3006, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de résolution sur la proposition de directive (n° E 587) du Parlement européen et du Conseil relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques (n° 2935).

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 2 octobre 1996, de M. le Premier ministre, en application de l'article 20 de la loi de finances pour 1996 (n° 95-1346 du 30 décembre 1995), un rapport sur l'utilisation du gazole.

7

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 2 octobre 1996, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code de la propriété intellectuelle en application de l'accord instituant l'organisation mondiale du commerce.

Ce projet de loi, n° 3001, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 3 octobre 1996, à neuf heures, première séance publique :

Discussion de la proposition de loi de M. Pierre

Mazeaud, n° 2902, créant une formation d'admission des pourvois au sein des chambres civiles de la Cour de cassation (*).

M. Raoul Béteille, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2997).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes ;

Discussion de la proposition de résolution de M. Pierre Mazeaud, n° 2968, modifiant le règlement de l'Assemblée nationale.

M. André Fanton, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2996) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, n° 2830, relatif à la détention provisoire.

M. Philippe Houillon, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2916).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

(*) Application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mercredi 2 octobre 1996)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 18 octobre inclus a été ainsi fixé :

Mercredi 2 octobre 1996, l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration de politique générale du Gouvernement, débat et vote sur cette déclaration, en application de l'article 49, alinéa 1, de la Constitution.

Jeudi 3 octobre 1996 :

Le matin, à 9 heures :

Discussion des conclusions du rapport (n° 2997) de la commission des lois, sur la proposition de loi de M. Pierre Mazeaud, créant une formation d'admission des pourvois au sein des chambres civiles de la Cour de cassation (n° 2902).

(Ordre du jour complémentaire : séance mensuelle réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

L'après-midi, à 15 heures :

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes.

Discussion des conclusions du rapport (n° 2996) de la commission des lois sur la proposition de résolution, présentée par M. Pierre Mazeaud, modifiant le règlement de l'Assemblée nationale (n° 2968).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la détention provisoire (n° 2830, 2916).

Mardi 8 octobre 1996 :

Le matin, à 10 h 30 :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la détention provisoire (nos 2830, 2916).

Mercredi 9 octobre 1996 :

Le matin, à 9 heures :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la détention provisoire (nos 2830, 2916).

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin.

Discussion du projet de loi relatif aux mesures en faveur du personnel militaire dans le cadre de la professionnalisation des armées (n° 2979).

Jeudi 10 octobre 1996 :

Le matin, à 9 heures :

Eventuellement, discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif à l'information et à la consultation des salariés dans les entreprises et les groupes d'entreprises de dimension communautaire ainsi qu'au développement de la négociation collective ;

Suite de l'ordre du jour de la veille.

L'après-midi, à 15 heures :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle des directives 93/83 du Conseil des communautés européennes du 27 septembre 1993 relative à la coordination de certaines règles du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur applicables à la radiodiffusion par satellite et à la retransmission par câble et 93/98 du Conseil des communautés européennes du 29 octobre 1993 relative à l'harmonisation de la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins (nos 2596, 2709).

Mardi 15 octobre 1996, l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement ; **mercredi 16 octobre 1996**, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement ; **jeudi 17 octobre 1996**, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures ; **vendredi 18 octobre 1996**, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures :

Discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1997 (n° 2993) (1).

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

(1 poste de titulaire à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné M. Francis Galizi comme candidat.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la présente publication.

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SÉCURITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(3 postes à pourvoir : 1 titulaire et 2 suppléants)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné Mme Simone Rignault comme candidate au poste de titulaire, Mme Martine David et M. Francisque Perrut comme candidats aux postes de suppléants.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la présente publication.

A N N E X E

Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard le jeudi 10 octobre 1996

Nos 19349 de M. Jean-Pierre Philibert ; 24117 de M. Jacques Péliard ; 31137 de M. André Berthol ; 31768 de M. Guy Teissier ; 32594 de M. Jacques Le Nay ; 33148 de M. Pierre Rémond ; 33660 de M. Denis Merville ; 33774 de M. Jean-Michel Dubernard ; 33875 de M. Christian Vanneste ; 34228 de M. Laurent Dominati ; 34803 de M. Bernard Saugé ; 35480 de M. Jean-Pierre Philibert ; 36061 de M. Francis Saint-Ellier ; 36512 de M. Gérard Saumade ; 37504 de M. Maxime Gremetz ; 39207 de M. Jacques Boyon ; 40879 de M. Jean Tardito ; 41767 de M. Jean-Jacques Filleul ; 41802 de M. Maurice Depaix ; 41854 de M. Jean Glavany ; 41882 de M. Henri Emmanuelli.

(1) Les explications de vote et le vote, par scrutin public, sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1997, auront lieu le mardi 22 octobre 1996, après les questions au Gouvernement.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la séance du mercredi 2 octobre 1996

SCRUTIN PUBLIC A LA TRIBUNE (n° 285)

sur la déclaration de politique générale du Gouvernement de M. Alain Juppé (application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution).

Nombre de votants	568
Nombre de suffrages exprimés	564
Majorité absolue	283

Pour l'adoption	464
Contre	100

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (259) :

Pour : 255. – MM. Jean-Claude **Abrioux**, Bernard **Accoyer**, Mmes Thérèse **Aillaud**, Michèle **Alliot-Marie**, MM. Jean-Paul **Anciaux**, René **André**, André **Angot**, Daniel **Arata**, Gérard **Armand**, Henri-Jean **Arnaud**, Jean-Claude **Asphe**, Lionel **Assouad**, Philippe **Auberger**, Jean **Auclair**, Gautier **Audinot**, Mme Martine **Aurillac**, M. Pierre **Bachelet**, Mme Roselyne **Bachelot-Narquin**, MM. Jean-Claude **Bahu**, Patrick **Balkany**, Edouard **Baladur**, Claude **Barate**, Jean **Bardet**, Jean-Paul **Barety**, Jean-Claude **Barran**, André **Bascou**, Jacques **Baumel**, Xavier **Beck**, Pierre **Bédier**, Christian **Bergelin**, André **Berthol**, Léon **Bertrand**, Jean-Yves **Besselat**, Jean **Besson**, Raoul **Béteille**, Jérôme **Bignon**, Jean-Claude **Bureau**, Jean-Claude **Bonaccorsi**, Philippe **Bonnecarrère**, Bruno **Bourg-Broc**, Dominique **Bousquet**, Michel **Bouvard**, Jacques **Boyon**, Lucien **Brenot**, Philippe **Briand**, Louis de **Broissia**, Christian **Cabal**, Jean-François **Calvo**, Guy **Canard**, Philippe de **Canson**, Bernard **Carayon**, Grégoire **Carneiro**, Gilles **Carrez**, Mme Nicole **Catala**, MM. Jean-Charles **Cavaillé**, Richard **Cazenave**, Jacques **Chaban-Delmas**, René **Chabot**, Jean-Yves **Chamard**, Jean-Paul **Charié**, Mme Françoise **Charpentier**, MM. Jean **Charroppin**, Philippe **Chalet**, Ernest **Chénière**, Gérard **Cherpion**, Roland **Coche**, Jean-Pierre **Cognat**, Mme Geneviève **Colot**, MM. Jean-François **Copé**, Gérard **Cornu**, Alain **Cousin**, Bertrand **Cousin**, Jean-Michel **Couve**, René **Couveinhes**, Charles **Cova**, Henri **Cuq**, André **Damien**, Christian **Daniel**, Alain **Danilet**, Olivier **Dassault**, Gabriel **Deblock**, Lucien **Degauchy**, Arthur **Dehaine**, Jean-Pierre **Delalande**, Vincent **Delaroux**, Richard **Dell'Agnola**, Pierre **Delmar**, Patrick **Delnatte**, Jean-Jacques **Delvaux**, Jean-Marie **Demange**, Claude **Demassieux**, Xavier **Deniau**, Yves **Deniaud**, Alain **Devaquet**, Patrick **Devedjian**, Emmanuel **Deweese**, Claude **Dhinnin**, Jean **Diebold**, Eric **Doligé**, Jean-Michel **Dubernard**, Philippe **Dubourg**, Jean-Pierre **Dupont**, Christian **Dupuy**, Jean-Claude **Etienne**, Jean **Falala**, André **Fanton**, Jacques-Michel **Faure**, Jacques **Féron**, Jean-Michel **Ferrand**, Gaston **Flosse**, Jean-Michel **Fourgous**, Gaston **Franco**, Marc **Fraysse**, Bernard de **Froment**, Robert **Galley**, René **Galy-Dejean**, Etienne **Garnier**, Daniel **Garrigue**, Henri

de **Gastines**, Jean de **Gaulle**, Jean **Geney**, André **Gentien**, Jean-Marie **Geveaux**, Michel **Ghysel**, Claude **Girard**, Michel **Giraud**, Jean-Louis **Goasduff**, Georges **Gorse**, Jean **Gougy**, Jean **Grenet**, François **Grosdidier**, Louis **Guédon**, Olivier **Guichard**, Lucien **Guichon**, Mme Evelyne **Guilhem**, MM. François **Guillaume**, Jean-Jacques **Guillet**, Michel **Habig**, Gérard **Hamel**, Michel **Hannoun**, Joël **Hart**, Henri **Houdouin**, Pierre-Rémy **Houssin**, Robert **Huguenard**, Michel **Hunault**, Michel **Inchauspé**, Christian **Jacob**, Yvon **Jacob**, Didier **Julia**, Gabriel **Kaspereit**, Jean **Kiffer**, Patrick **Labaune**, Jacques **Lafleur**, Pierre **Laguilhon**, Jean-Claude **Lamant**, Raymond **Lamontagne**, Philippe **Langenieux-Villard**, Louis **Lauga**, Thierry **Lazaro**, Marc **Le Fur**, Bernard **Leccia**, Pierre **Lefebvre**, Philippe **Legras**, Pierre **Lellouche**, Jean-Claude **Lemoine**, Gérard **Léonard**, Jean-Louis **Leonard**, Serge **Lepeltier**, Arnaud **Lepercq**, André **Lesueur**, Edouard **Leveau**, Jacques **Limouzy**, Jean de **Lipkowski**, Arsène **Lux**, Alain **Madalle**, Jean-François **Mancel**, Claude-Gérard **Marcus**, Thierry **Mariani**, Alain **Marleix**, Franck **Marlin**, Alain **Marsaud**, Jean **Marsaudon**, Philippe **Martin**, Patrice **Martin-Lalande**, Mme Henriette **Martinez**, MM. Jacques **Masdeu-Arus**, Jean-Louis **Masson**, Pierre **Mazeaud**, Gérard **Menuel**, Denis **Merville**, Gilbert **Meyer**, Jean-Claude **Mignon**, Charles **Miossec**, Mme Odile **Moirin**, MM. Georges **Mothron**, Bernard **Murat**, Renaud **Muselier**, Jacques **Myard**, Maurice **Nénou-Pwataho**, Mme Catherine **Nicolas**, MM. Roland **Nungesser**, Patrick **Ollier**, Robert **Pandraud**, Pierre **Pascallon**, Jacques **Pélessard**, Daniel **Pennec**, Michel **Péricard**, Pierre **Petit**, Auguste **Picollet**, André-Maurice **Pihouée**, Etienne **Pinte**, Serge **Poignant**, Marcel **Porcher**, Robert **Poujade**, Alain **Poyart**, Mme Brigitte de **Prémont**, MM. Claude **Pringalle**, Georges **Privat**, Pierre **Quillet**, Jean-Bernard **Raimond**, Jean-Luc **Reitzer**, Pierre **Remond**, Lucien **Renaudie**, Georges **Richard**, Henri de **Richemont**, Mme Simone **Rignault**, MM. Yves **Rispat**, Jean-Paul de **Rocca Serra**, Mme Marie-Josée **Roig**, M. Jean **Rosselot**, Mme Monique **Rousseau**, MM. François **Roussel**, Jean-Marie **Roux**, Frédéric de **Saint-Sernin**, Nicolas **Sarkozy**, Mme Suzanne **Sauvaigo**, MM. Bernard **Schreiner**, Bernard **Serrou**, Alain **Suguenot**, Frantz **Taittinger**, Michel **Terrot**, Jean-Claude **Thomas**, Jean **Tiberi**, Alfred **Trassy-Paillogues**, Georges **Tron**, Anicet **Turinay**, Jean **Ueberschlag**, Léon **Vachet**, Jean **Valleix**, Yves **Van Haecke**, Christian **Vanneste**, François **Vannson**, Jacques **Vernier**, Roland **Vuillaume** et Jean-Luc **Warsmann**.

Abstention : 1. – Mme Marie-Fanny **Gournay**.

Non-votants : 3. – MM. François **Cornut-Gentille**, Antoine **Joly** et Philippe **Séguin** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (206) :

Pour : 200. – MM. Jean-Pierre **Abelin**, Léon **Aimé**, Pierre **Albertini**, Mme Nicole **Ameline**, MM. Jean-Marie **André**, Gilbert **Barbier**, Didier **Bariani**, Raymond **Barre**, Alain **Barres**, Mme Sylvia **Bassot**, MM. Jean-Pierre **Bastiani**, Charles **Baur**, René **Beaumont**, Jean **Bégault**, Didier **Béguin**, Jean-Louis **Bernard**, Claude **Birraux**, Jacques **Blanc**, Michel **Blondeau**, Roland

Blum, Gérard **Boche**, Mme Marie-Thérèse **Boisseau**, MM. Yvon **Bonnot**, Bernard **Bosson**, Mme Emmanuelle **Bouquillon**, MM. Alphonse **Bourgasser**, Jean **Bousquet**, Mme Christine **Boutin**, MM. Loïc **Bouvard**, Jean-Guy **Branger**, Jean **Briane**, Jacques **Brossard**, Yves **Bur**, Dominique **Bussereau**, Jean-Pierre **Calvel**, François **Calvet**, Pierre **Cardo**, Antoine **Carré**, Michel **Cartaud**, Jean-Pierre **Cave**, Robert **Cazalet**, Arnaud **Cazin d'Honinc-thun**, Jean-Marc **Charatoire**, Georges **Chavanes**, Paul **Chollet**, Jean-François **Chossy**, Pascal **Clément**, Daniel **Colin**, Louis **Colombani**, Georges **Colombier**, Thierry **Cornillet**, René **Couanau**, Raymond **Couderc**, Charles de **Courson**, Yves **Coussain**, Jean-Yves **Cozan**, Olivier **Darrason**, Marc-Philippe **Daubresse**, Jean-Claude **Decagny**, Francis **Delattre**, Jean-Jacques **Delmas**, Jean-François **Deniau**, Léonce **Deprez**, Jean **Desanlis**, Jean-Jacques **Descamps**, Michel **Dessaint**, Serge **Didier**, Willy **Diméglio**, Laurent **Dominati**, Maurice **Dousset**, André **Droitcourt**, Eric **Duboc**, Georges **Durand**, Renaud **Dutreil**, Charles **Ehrmann**, Michel **Fanget**, Pierre **Favre**, Gratién **Ferrari**, Charles **Fèvre**, Nicolas **Forissier**, Jean-Pierre **Foucher**, Yves **Fréville**, Jean-Paul **Fuchs**, Claude **Gaillard**, Francis **Galizi**, Gilbert **Gantier**, René **Garrec**, Claude **Gatignol**, Germain **Gengenwin**, Aloys **Geoffroy**, Alain **Gest**, Charles **Gheerbrant**, Valéry **Giscard d'Estaing**, Michel **Godard**, François-Michel **Gonnot**, Christian **Gourmelen**, Jean **Gravier**, Gérard **Grignon**, Hubert **Grimault**, Alain **Griotteray**, Ambroise **Guellec**, Jean-Yves **Haby**, François d'**Harcourt**, Pierre **Hellier**, Pierre **Hériaud**, Patrick **Herr**, Patrick **Hoguet**, Philippe **Houillon**, Amédée **Imbert**, Mme Bernadette **Isaac-Sibille**, MM. Denis **Jacquat**, Michel **Jacquemin**, Henry **Jean-Baptiste**, Gérard **Jeffray**, Jean-Jacques **Jegou**, Aimé **Kerguéris**, Christian **Kert**, Joseph **Klifa**, Marc **Laffineur**, Henri **Lalanne**, Edouard **Landrain**, Pierre **Lang**, Harry **Lapp**, Gérard **Larrat**, Jean-Claude **Lenoir**, François **Léotard**, Pierre **Lequiller**, Bernard **Leroy**, Roger **Lestas**, Alain **Levoyer**, Maurice **Ligot**, François **Loos**, Alain **Madelin**, Claude **Malhuret**, Daniel **Mandon**, Raymond **Marcellin**, Yves **Marchand**, Hervé **Mariton**, Christian **Martin**, Jean-François **Mattei**, Pierre **Méhaignerie**, Pierre **Merli**, Georges **Mesmin**, Michel **Meylan**, Pierre **Micaux**, Serge **Monnier**, Aymeri de **Montesquiou**, Mme Louise **Moreau**, MM. Jean-Marie **Morisset**, Alain **Moyné-Bressand**, Jean-Marc **Nesme**, Yves **Nicolin**, Hervé **Novelli**, Arthur **Paecht**, Dominique **Paillé**, Jean-Claude **Paix**, Mme Monique **Papon**, MM. Francisque **Perrut**, Jean-Pierre **Philibert**, Daniel **Picotin**, Xavier **Pintat**, Ladislas **Poniatowski**, Jean-Pierre **Pont**, Jean-Luc **Préel**, Jean **Proriol**, Marc **Reymann**, Jacques **Richir**, Jean **Rigaud**, Jean **Roatta**, Gilles de **Robien**, François **Rochebloine**, Marcel **Roques**, Serge **Roques**, José **Rossi**, André **Rossinot**, Yves **Rousset-Rouard**, Max **Roustan**, Xavier de **Roux**, Francis **Saint-Ellier**, Rudy **Salles**, André **Santini**, Joël **Sarlot**, François **Sauvadet**, Jean **Seitlinger**, Daniel **Soulage**, Guy **Teissier**, Paul-Louis **Tenaillon**, Jean-Pierre **Thomas**, Franck **Thomas-Richard**, Patrick **Tremège**, André **Trigano**, Yves **Verwaerde**, Gérard **Vignoble**, Jean-Paul **Vira-poullé**, Gérard **Voisin**, Michel **Voisin**, Michel **Vuibert**, Jean-Jacques **Weber**, Pierre-André **Wiltzer** et Adrien **Zeller**.

Contre : 1. – M. Jean-Louis **Beaumont**

Abstention : 1. – M. Yves **Bonnet**.

Non-votants : 4. – MM. Jacques **Briat**, Bernard **Coulon**, Philippe **Mathot** et Bernard **Saughey**.

Groupe socialiste (63) :

Contre : 63. – MM. Léo **Andy**, Gilbert **Annette**, Henri d'**Attilio**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Pierre **Balligand**, Claude **Bartolone**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Michel **Berson**, Jean-Claude **Bois**, Augustin **Bonrepaux**, Jean-Michel **Bouche-ron**, Didier **Boulaud**, Jean-Pierre **Braine**, Mme Frédé-ric **Bredin**, MM. Laurent **Cathala**, Camille **Darsières**,

Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Jean-Pierre **Defontaine**, Maurice **Depaix**, Bernard **Derosier**, Michel **Destot**, Julien **Dray**, Pierre **Ducout**, Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Durieux**, Henri **Emmanueli**, Laurent **Fabius**, Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Floch**, Pierre **Forgues**, Michel **Fromet**, Pierre **Garmendia**, Kamilo **Gata**, Jean **Glavany**, Jacques **Guyard**, Jean-Louis **Idiart**, Maurice **Janetti**, Serge **Janquin**, Charles **Josselin**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Jean-Yves **Le Déaut**, Louis **Le Pensec**, Alain **Le Vern**, Martin **Malvy**, Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Louis **Mexandeau**, Didier **Migaud**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Michel **Pajon**, Paul **Quilès**, Alain **Rodet**, Mme Ségolène **Royal**, MM. Jean-Marc **Salinier**, Roger-Gérard **Schwartzenberg**, Bernard **Seux**, Henri **Sicre**, Patrice **Tirolien** et Daniel **Vaillant**.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 9. – MM. Gilbert **Baumet**, Pierre **Bernard**, Jean-Louis **Borloo**, Alain **Ferry**, Pierre **Gascher**, Jacques **Le Nay**, Jean **Royer**, Jean-Pierre **Soisson** et André **Thien Ah Koon**.

Contre : 12. – MM. Pierre **Carassus**, Bernard **Charles**, Jean-Pierre **Chevènement**, Régis **Fauchoit**, Claude **Hoarau**, Jean-Pierre **Michel**, Alfred **Muller**, Georges **Sarre**, Gérard **Saumade**, Mme Christiane **Taubira-Delannon**, MM. Jean **Urbanaki** et Emile **Zuccarelli**.

Abstentions : 2. – MM. Jean **Juventin** et Aloyse **Warhou- ver**.

Groupe communiste (23) :

Contre : 23. – MM. François **Asensi**, Rémy **Auchédé**, Gilbert **Biessy**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jean-Pierre **Brard**, Jacques **Brunhes**, René **Carpentier**, Daniel **Colliard**, Jean-Claude **Gayssot**, André **Gérin**, Michel **Grandpierre**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Guy **Hermier**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. Jean-Claude **Lefort**, Georges **Marchais**, Paul **Mercieca**, Ernest **Moutoussamy**, Louis **Pierna** et Jean **Tar- dito**.

Non inscrits (2).

Contre : 1. – M. Bruno **Retailleau**

Non-votant : 1. – M. Michel **Noir**.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jacques **Briat**, Antoine **Joly** et Philippe **Mathot** qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

